N° 311. — 42e Année.

B. MERCREDI — 6 NOVEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly-Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne, 18 fr. »; Angleterre, 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS. ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser exclusivement à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
5 novembre, à midi.
5e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	755mm16
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	11°7
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	12°4
Id. *maximum* depuis hier midi.	12°4
Id. *minimum* depuis hier midi.	8°1
EAU tombée	6mm70
VENT	SO
SOLEIL, lever	6 h. 59 m.
Id. coucher	4 h. 27 m.
LUNE, lever matin.	0 h. 08 m
Id. coucher soir.	7 h. 24 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 5 novembre

REVUE POLITIQUE.

La discussion sur les questions constitutionnelles dans les journaux français ne fait que s'aviver chaque jour davantage, à mesure qu'approche le moment de la reprise des travaux législatifs. *La Presse*, qui a mis au jour un projet adopté à peu près par tous les journaux officieux, y revient et insiste particulièrement sur la nécessité de prolonger les pouvoirs de M. Thiers, nécessité qui, dit-elle, doit s'imposer à tous les esprits et qui résulte manifestement de la popularité dont jouit M. Thiers, du grand crédit qu'il a parmi le monde des affaires et de la confiance universelle qu'il inspire au dedans et au dehors. Personne ne contestera ces titres de M. Thiers à demeurer à la tête du gouvernement. Mais *la Presse* croit-elle que le pays soit capable de les méconnaître plutôt qu'une Assemblée où le président de la république compte tant et de si acharnés adversaires? N'est-il pas certain, au contraire, que si M. Thiers, après avoir achevé la libération du territoire, se présentait devant la nation appelée à procéder à des élections générales, il en recevrait des marques de reconnaissance et de confiance bien autrement multipliées encore que celles qui, au mois de février 1871, l'ont désigné, pour ne pas dire imposé à l'Assemblée comme chef du pouvoir exécutif? Et la prolongation de pouvoirs qu'il recevrait, dans de telles conditions, d'une assemblée nouvelle, représentation véritable et incontestable du pays, ne lui donnerait-elle pas bien autrement de force que la prolongation qu'il pourrait tenir d'une Assemblée usée, en désaccord flagrant avec lui-même comme avec l'opinion publique, et désavouée cinq ou six fois, dans l'espace de dix-huit mois, par les électeurs?

Nous serions bien étonnés que M. Thiers ne se rendît pas compte de l'immense différence qu'il y a entre ces deux solutions et qu'il ne se sentît par attiré plutôt vers la seconde que vers la première. Mais il se pourrait que le désir de fonder la république avec les deux centres plutôt qu'avec la gauche radicale, lui fît sacrifier cette naturelle préférence. Nous voyons en effet, l'organe même de la présidence, le *Bien public*, approuver de tous points le projet de *la Presse* et annoncer formellement la présentation, par l'initiative du centre gauche, d'une proposition ayant pour objet de fixer la durée des pouvoirs de M. Thiers à quatre ans.

Il paraît d'ailleurs que cette proposition et une autre concernant l'institution d'une vice-présidence ou destinée plutôt à régler l'exercice provisoire du pouvoir exécutif, en cas de vacance; il paraît, disons-nous, que ces deux propositions sont les seules que M. Thiers serait disposé à appuyer ou du moins les seules qu'il consentirait à laisser discuter avec le budget. Mais tout ce qui se dit à ce sujet est encore prématuré. Rien ne pourra être résolu avant que les groupes parlementaires, de qui dépendent et l'initiative et la décision, ne se soient réunis et consultés, et nous croyons bien que jusque-là M. Thiers réservera complétement ses propres résolutions.

Les discours prononcés au banquet conservateur de Bordeaux, par MM. Princeteau, Decazes et de Carayon-Latour, semblent avoir ranimé les espérances fusionnistes dans le camp de la légitimité. *L'Union*, qui depuis un an traitait les orléanistes et leurs princes de Turc à Maure, a subitement changé de ton, et sa polémique avec le *Journal de Paris* a passé de l'aigreur excessive à l'extrême courtoisie. *L'Union* ne cède rien cependant de ses opinions et de ses principes, et les choses restent toujours les mêmes au fond : la fusion, c'est la soumission pure et simple des princes d'Orléans au comte de Chambord, c'est le drapeau tricolore avec les principes qu'il représente s'effaçant et disparaissant devant le drapeau blanc et l'ancien régime. *Le Français* lui-même, que la fusion serait fort loin de contrarier, en fait l'observation : « Nous ignorons, dit-il, si les toasts du banquet de Bordeaux sont le symptôme d'une situation nouvelle; mais, en tout cas, ils ne nous paraissent guère de nature à créer par eux-mêmes et à eux seuls cette situation : nous ne voyons pas, en effet, lequel des obstacles, ayant jusqu'ici empêché ce qu'on appelle la fusion, ces toasts auraient fait disparaître. »

Les journaux de Paris nous apprennent que le principal auteur de l'incident de la Fère, M. le lieutenant-colonel Fabre, aide de camp de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, vient d'être envoyé en Algérie avec une mission qui pourra le retenir plusieurs mois dans la colonie africaine. On ne précise rien quant à la nature de cette mission, mais on la considère généralement comme n'ayant d'autre but que de masquer une disgrâce. Si réellement le gouvernement a eu l'intention de donner une satisfaction à l'opinion publique, il n'a nul besoin, ce nous semble, de s'en cacher et il ferait sagement de s'en expliquer par la voie du *Journal officiel*. On y a mis l'essai de justification de M. le lieutenant-colonel Fabre; on y pourrait mettre aussi la punition, si punition il y a.

La loi qui a établi le scrutin secret en Angleterre vient de subir une nouvelle épreuve qui n'a pas été tout à fait aussi satisfaisante que les précédentes. Une élection politique très-disputée a eu lieu à Tiverton. Elle a été fort agitée et tumultueuse, tandis que dans d'autres localités le fonctionnement du *ballot bill* avait eu lieu avec un ordre parfait et sans la moindre émotion populaire. Le *Globe*, journal tory, part de là pour continuer la guerre qu'il a déclarée à la nouvelle loi électorale.

Il y a eu dimanche à Londres, dans Hyde Park, un grand meeting irlandais pour demander la mise en liberté sans conditions des Irlandais qui sont encore retenus prisonniers sous prétexte de fenianisme. Bien qu'il y eût là en mouvement une masse de trente à quarante mille personnes, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. On annonce cependant que les organisateurs de la manifestation sont cités devant le juge pour contravention à la loi sur les parcs. Cette loi, qui n'a guère été appliquée depuis que le ministère l'a obtenue du Parlement, oblige les organisateurs de meetings dans les parcs à donner avis, aux autorités chargées de la police de ces promenades, du jour et de l'heure de la manifestation qu'ils préparent. Cette formalité n'a pas été remplie, et ceux qui l'ont omise porteront la peine de leur négligence ou de leur mauvaise volonté.

Le cadeau de joyeux avénement que le ministère Auersperg avait promis de faire à l'Autriche libérale, c'est la réforme de la loi électorale. Un organe de la presse provinciale qui reçoit parfois des communications officieuses, la *Tagespost* de Gratz, assure que le projet de loi instituant les élections directes au Reichsrath est prêt et sera présenté à la rentrée des Chambres. D'après les informations de ce journal, la nouvelle loi maintiendrait le système des « groupes, » c'est-à-dire des élections séparées des villes, des campagnes, des grands propriétaires et des chambres de commerce. Tout citoyen autrichien ayant qualité pour exercer le droit électoral serait également éligible dans chaque province. Enfin, la réforme sauvegarderait les intérêts du parti allemand; ce qui signifie que la prépondérance de l'élément germanique resterait assurée.

Ces principes, on le voit, ne s'accordent pas tout à fait avec l'esprit d'une législation réellement libérale; mais ce sont peut-être des concessions forcées à « ce qui existe. »

La grande propriété, déjà prépondérante dans la Chambre des Seigneurs, ne verrait pas augmenter le nombre légal de ses représentants dans la Chambre des Députés dans la même proportion que celui des trois autres groupes. Cette Chambre serait en nombre double, et compterait par conséquent 406 députés au lieu de 203.

Si les renseignements de la *Tagespost* sont exacts, le ministère Auersperg ne serait pas aussi malade que les fédéralistes et les ultramontains l'assurent; car, malgré ses imperfections, la réforme dont nous venons de parler anéantirait, si elle se réalisait, toutes les espérances de la réaction.

Les israélites qui s'établissent en Suède, sans devenir sujets suédois, sont tenus jusqu'à présent, par une loi du 23 octobre 1860, à habiter une des quatre villes de Stockholm, Gothembourg, Norrkœping ou Carlskrone. La *Correspondance de Stockholm* annonce qu'une circulaire du gouvernement aux gouverneurs de province fait supposer qu'on a l'intention de lever, ou du moins de modifier cette restriction.

Le conseil provincial du Brabant est convoqué en session extraordinaire pour le 19 novembre, à midi.

Il s'occupera exclusivement de la présentation de candidats pour une place de conseiller vacante à la cour d'appel de Bruxelles.

Nous avons fait connaître quelle serait, avec la réorganisation de la police locale, à Bruxelles, la composition de la nouvelle division judiciaire et de la division centrale, cette dernière ayant son siége à l'hôtel de ville, l'autre à la *Maison du Roi*, Grand'Place.

Voici maintenant quelle serait, d'après le projet soumis à la sanction du conseil communal, la composition du personnel des six divisions territoriales, savoir :

Les quatre premières divisions : — Un commissaire de police; quatre commissaires-adjoints; un commissaire-adjoint-secrétaire; six agents-inspecteurs; quatre agents judiciaires; cinquante-deux agents. — Chacune de ces divisions est partagée en quatre quartiers, et chaque quartier en quatre séries.

La 5e division (quartier Léopold) : un commissaire de police; deux commissaires-adjoints; deux agents-inspecteurs spéciaux; deux agents-inspecteurs; un agent judiciaire; vingt-deux agents.

La division est partagée en deux quartiers et chaque quartier en quatre séries.

La sixième division (quartier du Bois) : Un commissaire-adjoint-inspecteur; trois agents inspecteurs; quinze agents. Cette division forme un quartier partagé en deux séries.

Les limites des divisions et subdivisions sont déterminées d'après un tableau annexé au projet de règlement.

Un commissaire-adjoint est spécialement préposé au service de chaque quartier. Le service de chaque série est confié à un agent désigné par le bourgmestre.

Il est établi des postes permanents dans les rues et places publiques. Ces postes sont reliés les uns aux autres, de manière à pouvoir se prêter un mutuel appui et faciliter, en cas de besoin, la prompte réunion d'un certain nombre d'agents sur les différents points de la ville.

Le service du jour dure jusqu'à minuit et demi; il est remplacé, après cette heure, par des rondes de nuit, qui ont lieu simultanément dans tous les quartiers jusqu'à la reprise du service diurne.

Les bureaux des divisions territoriales sont installés au centre de chacune d'elles, dans un bâtiment communal réunissant le plus grand nombre possible de services publics. Les commissaires de police divisionnaires ont leur logement dans ces locaux.

Les officiers et agents de police sont tenus de résider dans la circonscription de la division dont ils font partie.

Les sapeurs-pompiers sont appelés à concourir au service des rondes de nuit.

Le bourgmestre détermine, par un règlement d'ordre intérieur, les relations de service, les devoirs des fonctionnaires et agents de police, et généralement toutes les mesures relatives à l'organisation des bureaux et à l'exécution du règlement.

Les agents de police ne sont admis définitivement qu'après une épreuve d'une année dans la classe préparatoire.

Les grades d'agent spécial, d'agent-inspecteur, d'agent judiciaire et celui de 1re classe sont accordés par le collége à titre d'avancement.

Les promotions aux fonctions d'officier de police se font par le conseil communal, sur la proposition du collége des bourgmestre et échevins.

En cas de vacance, de maladie ou d'empêchement temporaire, le bourgmestre désigne un commissaire-adjoint pour desservir les fonctions de commissaire et un agent spécial ou inspecteur pour remplir celles de commissaire-adjoint.

Le bourgmestre désigne aux commissaires et adjoints la division dont ils feront partie. Il prescrit, dans l'intérêt du service, toutes les mutations qu'il jugera convenables.

Le fonctionnaire ou agent de police qui remplit par intérim un emploi supérieur, dont le traitement est disponible, touche le traitement affecté à cet emploi, pendant la durée de l'intérim.

Les fonctionnaires et agents doivent vouer tout leur temps au service de la police. Il leur est interdit d'exercer aucun autre emploi, ou de faire, soit par eux-mêmes, soit sous le nom de leur femme, aucune espèce de commerce. Le bourgmestre peut néanmoins, dans des cas particuliers, relever de ces interdictions les agents-inspecteurs et agents.

Il est défendu aux fonctionnaires et agents de police de recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, de l'argent ou des récompenses, à moins d'y être autorisé par le bourgmestre. Dans ce cas, l'argent est versé dans la caisse de bénéfices. Le montant en est distribué annuellement et à l'époque à fixer par le bourgmestre.

Les peines disciplinaires à appliquer, selon la gravité des cas, sont : les corvées extraordinaires, l'avertissement, la réprimande, *la retenue sur le traitement*, la suspension, la dégradation, la révocation.

Les corvées extraordinaires peuvent être infligées aux agents par les commissaires de police. L'agent puni de corvées pourra en appeler au commissaire en chef. L'avertissement simple et la réprimande sont donnés par le bourgmestre aux commissaires-adjoints et aux agents. La retenue sur le traitement, la suspension, ainsi que la dégradation (cette dernière mesure seulement applicable aux agents), sont prononcés par le collége. La révocation est poursuivie et prononcée conformément aux dispositions de la loi communale. Dans tous les cas, l'inculpé est préalablement entendu. Les punitions sont portées à l'état de service, avec l'indication des fautes commises.

Tout agent révoqué ou dont la nomination a été annulée ne peut être réadmis dans la police.

On lit dans *l'Organe de Namur* :

« Nous apprenons que M. Piret, conseiller communal, vient d'adresser au collége échevinal une demande tendante à obtenir qu'une convocation du conseil soit faite pour samedi, 9 courant, à cinq heures du soir. M. Piret émettra à cette séance le vœu que l'élection d'un dix-neuvième conseiller soit fixée à la date du 25 novembre.

» Sept membres libéraux du conseil se sont adressés dans le même but au collége. En vertu de l'art. 62 de la loi communale, celui-ci se trouve tenu de faire la convocation demandée par M. Piret et ses collègues. »

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

ORDRE DE LÉOPOLD. — Des arrêtés royaux en date du 3 courant portent :

Léopold II, roi des Belges,

Voulant, à l'occasion de l'exposition générale des beaux-arts de 1872, donner aux artistes désignés ci-après un témoignage de bienveillance ;

Sont promis au grade d'officier de l'ordre de Léopold :

MM. Baugniet (Ch.), artiste peintre à Paris ;
De Haas (J.), artiste peintre à Bruxelles ;
Franck (J.), artiste graveur à Bruxelles.

Sont nommés chevaliers :

MM. Bisschop (C.), artiste peintre à la Haye ;
Corot (J.-B.), artiste peintre à Paris ;
De Jonghe (G.), artiste peintre à Paris ;
Diaz (N.), artiste peintre à Paris ;
Drake (F.), artiste sculpteur à Berlin ;
Godebski (C.), artiste sculpteur à Saint-Pétersbourg ;
Koller (G.), artiste peintre à Bruxelles ;
Lagye (V.), artiste peintre à Anvers ;
Rodakowski (H.), artiste peintre à Lemberg ;
Sopers (A.), artiste sculpteur à Bruxelles ;
Verwee (A.), artiste peintre à Bruxelles ;
Wauters (E.), artiste peintre à Bruxelles ;
Zuccoli (L.), artiste peintre à Rome.

— Par arrêté de la même date M. Stiénon, secrétaire de la commission directrice des musées royaux de peinture et de la commission de l'exposition générale des beaux-arts, est également nommé chevalier, en récompense des services qu'il a rendus.

— ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — Par arrêté royal du 25 octobre, sont nommés receveurs de l'enregistrement et des domaines :

A Erezée (Luxembourg), le sieur André (A.), receveur des mêmes produits à Verlaine (Liége) ;

A Laroche (Luxembourg), le sieur Imbert (A.), receveur des mêmes produits à Erezée;

A Verlaine, le sieur Dupont (G.), receveur des mêmes produits à Laroche.

— JUSTICE DE PAIX. — Par arrêté royal du 3 novembre, la démission du sieur Schouppe (H.-F.), de ses fonctions de juge de paix du canton de Hamme, est acceptée. — Il est admis à faire valoir ses droits à la pension.

— Par arrêté royal du 3 novembre, la démission du sieur Verkissen (J.), de ses fonctions de juge suppléant à la justice de paix du canton de Maeseyck, est acceptée.

— TRIBUNAUX. — Par arrêté royal du 3 novembre, le sieur Pierret (C.), candidat huissier à Furnes, est nommé huissier près le tribunal de première instance séant en cette ville, en remplacement de son père décédé.

— VOIRIE URBAINE. — Un arrêté royal du 4 novembre approuve la délibération du conseil communal d'Etterbeek, adoptant un plan pour la rectification de l'alignement de la rue Du Pré, et la réduction de la largeur de cette voie de 12 à 10 mètres pour la partie comprise entre la rue du Cornet et le chemin de la Proussim, et ce par modification à l'arrêté royal du 6 juin 1867.

— FINANCES COMMUNALES. — Un arrêté royal du 4 novembre, approuve la délibération du conseil communal d'Anvers, en date du 21 octobre dernier, tendante à obtenir l'autorisation d'émettre, au mieux des intérêts de la ville, jusqu'à concurrence d'une somme de 450,000 fr., des bons de caisse destinés au payement du prix et des frais d'acquisition de terrains pour l'établissement d'un abattoir public avec marché au bétail, laquelle acquisition a fait l'objet de l'arrêté royal du 28 octobre dernier.

Le 3 novembre, le Roi a reçu M. d'Antas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Portugal et des Algarves.

Son Excellence a eu l'honneur de remettre entre les mains de Sa Majesté une lettre de son souverain en réponse à la notification de l'heureuse délivrance de S. M. la Reine.

(*Moniteur.*)

— Le *Moniteur* est intéressant ce matin pour les artistes qui ont pris part à l'Exposition générale des beaux-arts de 1872. Il contient les arrêtés royaux créant un certain nombre de chevaliers de l'ordre de Léopold, et élevant des chevaliers au grade d'officier.

— La session législative de 1872-1873 s'ouvre le 12 coruant, sans apparat, sans la moindre cérémonie.

— M. le gouverneur du Brabant vient d'appeler toute l'attention de MM. les commissaires d'arrondissement et des officiers de l'état civil de la province, sur la récente circulaire adressée par M. le ministre de la justice à MM. les procureurs généraux près les cours d'appel, signalant l'inhumanité de l'usage existant dans certaines localités de donner aux enfants trouvés des noms rappelant, à tout jamais, le malheur de leur origine.

D'après une circulaire du 30 juin 1812, remontant à l'époque de la domination française et émanant du comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, il convient d'éviter dans les noms et prénoms à donner aux enfants trouvés « toute dénomination qui serait indécente ou ridicule, ou propre à rappeler, en toute occasion, que celui à qui on la donne est un enfant trouvé. » (Voir Huteau d'Origny, p. 160; De Watteville, p. 170-171.)

Cette disposition paraît avoir été perdue de vue dans des circonstances récentes par ceux à qui incombe le soin de l'appliquer. Les officiers de l'état civil ont reçu les instructions nécessaires pour qu'à l'avenir il ne soit plus porté atteinte auxdites prescriptions, et l'attention de MM. les procureurs du Roi devra se porter sur ce point, lors de la vérification annuelle à laquelle ils soumettent les registres de l'état civil des communes de leurs arrondissements.

— Le conseil communal de Bruxelles, dans une séance en comité secret, a fait, lundi, diverses nominations dans le personnel des écoles primaires. Il a accordé des pensions et des secours; il a renouvelé partiellement la commission administrative du musée de l'industrie, et accepté la démission offerte par M. Lebermuth de ses fonctious de professeur d'allemand à l'école moyenne B.

C'est en comité secret également que le conseil a donné pour emplacement à la statue à ériger à Alexandre Gendebien la place du Palais de Justice.

— Le conseil communal de Bruxelles siégera undi prochain. C'est dans cette séance que sera discuté le projet de réorganisation de la police locale dont nous avons fait connaître les dispositions. On y doit encore terminer la discussion du budget communal.

— Les démolitions, les grands travaux en cours d'exécution dans la capitale, la suppression partielle de l'ancien bras de la Senne, ont eu, entre autres effets bienfaisants, la destruction d'une légion de rats et de souris qui infestaient surtout les quartiers voisins de la rivière.

Mais tous n'ont pas été frappés, et les survivants en grand nombre ont émigré, et se sont répandus dans les égouts et les caves du bas de la ville. On leur fait une chasse réglée particulièrement au marché provisoire de la place Saint-Géry. Là, c'est surtout le rat que l'on poursuit, et on ne dédaigne même pas, pour s'en débarrasser, d'employer le fusil. On en a déjà abattu, de cette façon, plusieurs milliers.

— Voici la liste des objets trouvés qui ont été déposés au bureau central de police, pendant le mois d'octobre :

Un bracelet en or, un bouton en or, un calepin, un porte-monnaie contenant la somme de 25 centimes et une petite clef, deux billets de banque de 100 fr., douze billets de banque de 20 francs, une action de 500 francs de l'Union commerciale de Bruxelles, un paletot, un étui à cigares, un étui à cigares contenant des photographies, un portefeuille contenant des échantillons d'étoffes, une sacoche contenant du linge, un manteau waterproof, une toile de tailleur, un petit cabas contenant des manchettes, une clef d'accordeur de pianos, une voilette noire, un bras de pompe en fer, un manteau en drap, une boucle d'oreille en or, un parasol en alpaga, deux parapluies, un bois de lit pour enfant, une bague en or, un porte-monnaie vide.

— Des travaux d'agrandissement sont en cours d'exécution à l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant. La dépense en sera supportée par l'Etat.

— La Saint-Hubert a été fêtée avec tout l'éclat qu'exige la tradition. Grâce aux quelques heures de répit que nous a laissées la pluie, de nombreuses parties de chasses projetées ont pu avoir lieu, et, hier matin, les premiers trains quittant la ville étaient encombrés de chasseurs.

— Le 20e tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1867 de la ville de Bruxelles, aura lieu, le vendredi 15 novembre courant, à dix heures du matin, dans la salle des Sections, à l'hôtel de ville.

— Le temps, qui nous avait été clément hier dans la journée, nous est redevenu rigoureux vers neuf heures du soir. La pluie a repris, et après avoir duré toute la nuit, elle tombe encore abondamment ce matin.

— On lit dans le *Journal de Gand* :

« Le mouvement de notre port est considérable; jamais nous n'avons vu autant de navires et d'un si grand tonnage dans le Dock; journellement ils nous arrivent de tous les endroits, avec bois, billes, lin, graines de lin et marchandises diverses; les marchandises en exportation, comme sucre, pommes de terre, lin, étoupes, pommes, chiffons et sucre raffiné, est exorbitant; les quais, hangars, même la voie publique, sont remplis et encombrés. Nous comptons environ 50 navires au Dock et depuis le nouvel an environ 500 navires nous sont déjà arrivés; plusieurs navires, par suite de l'insuffisance du canal, nous arrivent traînant d'énormes radeaux de bois, provenant de leur chargement, derrière eux; on ne voit que bois et radeaux. Le mouvement du chemin de fer est considérable aux environs de l'entrepôt; les voies sont remplies de waggons, à tel point que souvent la circulation est interrompue. »

— On lit dans *la Patrie*, de Bruges :

« Samedi dernier, on a découvert à Zerkegem un horrible infanticide. Devant sa maison, M. le curé aperçut la main et l'avant-bras d'un très-jeune enfant, dont la nommée Julie Monyaert trouva la tête un peu plus loin.

» En vain a-t-on cherché jusqu'ici le tronc et les autres extrémités.

» Il est probable que le crime a été commis peu de temps avant sa découverte, car on ne remarquait aucune trace de corruption ni à la main ni à l'avant-bras potelés, ni à la tête.

» Aujourd'hui, lundi, le parquet de Bruges est attendu à Zerkegem. L'auteur est encore inconnu. »

— On lit dans *la Vérité*, de Tournai :

« L'intolérance du clergé leuzois en matière d'enterrements vient encore de se manifester d'une façon déplorable. Pour peu que cela continue, nous verrons bientôt, grâce à l'esprit de charité et de conciliation qui anime les pasteurs de cette localité, les citoyens s'armer les uns contre les autres et en arriver aux plus tristes extrémités.

» On sait que M. le doyen, n'ayant pu obtenir de l'administration libérale la division du cimetière et la création d'un *trou à chien*, a refusé d'accompagner les morts jusqu'au cimetière. C'est ainsi que depuis près d'une année les cléricaux les plus fanatiques sont déposés après leur mort dans les champs de repos bénis des communes voisines.

» Il y a quelques jours, des lettres de faire part annonçaient l'inhumation dans le *cimetière béni de Harchies* d'un sieur Louis Plaquet, dont les opinions avaient toujours été d'un libéralisme ardent et qui dans le courant de sa vie avait manifesté à maintes reprises l'intention d'être enterré en libre-penseur. Dans ce but, le défunt s'était même fait construire dans le milieu de ses propriétés un caveau funéraire.

» D'après la rumeur publique, la volonté du défunt aurait été violée et l'enterrement d'Harchies n'aurait été dû qu'à des influences cléricales de la plus belle eau.

» Voilà comment dans une ville libérale le clergé froisse à chaque instant le sentiment public et respecte les opinions que des citoyens ont manifestées durant toute leur vie. »

— On lit dans *la Gazette de Mons* :

« Dimanche soir, vers huit heures, un terrible assassinat a été commis à Bois-du-Luc.

» Un porion, dont on n'a point su nous dire le nom, ouvrait sa porte pour se rendre à son ouvrage, lorsqu'il reçut dans le bas-ventre une décharge d'un fusil chargé à balle.

» Le malheureux rentra dans son logis, en se tenant le ventre et expira presqu'immédiatement, après s'être écrié : « Tu m'as dit que tu m'aurais eu et tu m'as eu... »

» L'autopsie faite par M. le docteur Lebrun a démontré que la balle était entrée à l'aîne et avait traversé le corps de part en part; la victime avait ainsi succombé à une violente hémorragie.

» On croit à un acte de vengeance.

» Huit jours auparavant, le pauvre porion avait vu qu'on le couchait en joue au moment où il sortait ainsi le soir de sa demeure, mais cette fois la capsule seule était partie.

» La malheureuse victime était généralement estimée et laisse une veuve et trois enfants dont l'aîné n'a pas encore six ans. »

— On nous écrit de Tirlemont, le 4 novembre :

« Quoique instituée depuis quelques années seulement, notre foire aux chevaux devient réellement importante. Elle était hier bien fournie en chevaux de toute espèce, qui ont facilement trouvé acheteurs à des prix assez élevés. »

— On nous écrit de Liége, 5 novembre :

« Les employés des maisons de banque de cette ville ont résolu non de se mettre en grève, sachant qu'on les remplacerait trop promptement, mais de se réunir en grande assemblée pour se concerter au sujet de démarches à faire auprès de leurs patrons dans le but d'obtenir une augmentation de traitement. »

— On nous écrit de Liége :

« La catastrophe arrivée samedi dernier à la houillère du Grand-Bac à Sclessin, dépendant des charbonnages du Val-Benoît, a fait trois victimes; outre l'infortuné Hoffmann, qui s'est tué en retombant au fond du puits, on a maintenant la certitude que deux jeunes ouvriers ont péri par suite du coup d'eau qui s'est produit dans cette houillère; leurs cadavres n'ont pu encore être retrouvés; de plus, un autre houilleur, en opérant son ascension, a fait une chute dans laquelle il s'est fait des contusions graves.

» On poursuit activement l'enquête au sujet de ce pénible accident. »

— On nous écrit de Liége, le 5 :

« La foire tenue hier en notre ville a eu une importance qu'elle n'avait jamais atteinte. On y comptait, exposés en vente, plus de 1,700 chevaux, 7 mulets, 14 ânes et 500 porcs.

» De nombreuses transactions ont été conclues.

» 540 chevaux de trait ou de labour ont été vendus de 600 à 1,400 fr., 6 chevaux de luxe de 700 à 1,200 fr., 7 entiers de 1,200 à 1,750 fr. et 75 poulains de 250 à 400 fr.

» Deux mulets ont été payés, l'un 40, l'autre 60 francs, et un âne 35 francs.

» Des 500 porcs emmenés au marché, plus des trois quarts ont trouvé acheteurs et ont été payés, suivant leur âge et leur corpulence, de 20 à 60 francs.

» Le seul incident qui se soit produit au champ de foire, c'est qu'un cheval qui venait d'être vendu 70 francs à un marchand boucher a été reconnu être atteint de morve à un degré avancé. Ce vice rédhibitoire étant bien établi la police a dressé procès-verbal au vendeur pour être poursuivi en conformité de l'art. 319 du code pénal, l'a ensuite obligé à restituer la somme qu'il avait reçue pour sa bête et celle-ci a été immédiatement abattue et enfouie au champ d'équarrissage. »

— Un journal anglais, le *Globe*, donne la nomenclature des substances qui servent à falsifier le thé de basse qualité. Ce sont : le fer, la mine de plomb, la chaux, l'argile de Chine, le sable, le bleu de Prusse, le curcuma, l'indigo, l'amidon, le gypse, le cachou, la gomme, les feuilles de camellia, le savangua, le chloranthus officinal, l'orme, le chêne, le tilleul, le peuplier, le sureau, le hêtre, l'épine, la prunelle. Il y a dans tout cela des matières plus ou moins vénéneuses et le minéral s'y confond avec le végétal. Il est à croire que les unes neutralisent les autres. Toujours est-il que ce qui y manque précisément c'est le thé. Par malheur les Chinois ne sont pas les seuls auteurs de la mixture.

Nécrologie.

L'Indépendance vient de perdre encore un de ses plus anciens et de ses plus zélés collaborateurs : M. Auguste Jourdier, notre correspondant agricole depuis près de vingt ans, a succombé, avant-hier, à Versailles, où il avait sa résidence depuis de nombreuses années, à une affection qui, récemment encore, ne faisait nullement pressentir une issue aussi funeste.

M. Jourdier avait à peine dépassé sa cinquantième année; agronome studieux et d'une grande compé-

---

JEAN DES BAUMES (1)

I (suite).

L'entrée de Jean, comme amoureux autorisé à *parler*, se fit sans bruit et sans fanfare. Il alla s'asseoir aux côtés de Félise, sur l'invitation muette de la jeune fille, et se tint coi toute la soirée, ne trouvant rien à dire, bien heureux néanmoins, comme on peut croire. Félise filait à la quenouille et faisait tourner son fuseau avec une rapidité extraordinaire; le vieux Martin avait l'air de sommeiller, mais du coin d'une paupière entr'ouverte surveillait les moindres mouvements de nos jeunes gens. Tout se passa selon l'usage antique et comme le voulait la coutume.

On venait d'atteindre les derniers jours de juillet, et, malgré l'ardeur d'un soleil torride, depuis l'aube du jour jusqu'à la tombée de la nuit, on dépiquait le blé sur les aires. Jean, plein d'un beau zèle, voulut prendre part à ces travaux et montrer son savoir-faire : il étonna tout le monde par sa solidité et son adresse à mener les mules; Félise rougissait de plaisir et se disait à part soi : — Cela fera un fier mari tout de même, quoi qu'on en dise!

Le vieux Martin ne voyait pas précisément les choses du même œil que sa fille. — Voilà une belle ardeur sans doute, disait-il, mais quel feu plus clair que feu de paille? Attendons la chasse, et nous verrons si le vieil homme est vraiment mort. Quand j'aurai vu Jean renoncer à la poursuite d'un lièvre pour creuser un sillon de garance, je croirai. — Il n'avait pas tout à fait tort dans ses réserves; aux premiers chants des couvées nouvelles de perdrix rouges, aux premières marques du passage nocturne des lièvres, Jean se sentit pris d'un violent désir de regagner la montagne et de renouer le fil de ses exploits passés. Il lutta longtemps contre la tentation et se raidit contre lui-même; mais les soirs de claire lune, après une journée de travaux écrasants, comment entendre sans tressaillir les détonations nocturnes des braconniers à l'affût? Au seul cri des cailles de passage, il se sentait de terribles démangeaisons dans les jambes, et il se tenait à quatre, comme on dit, pour rester derrière sa charrue, fidèle au sillon commencé.

Quelque chose de plus puissant encore donnait à Jean comme des remords : la protestation muette de Maripan, son vieux compagnon d'aventures, conscience vivante du chasseur renégat, lui faisant honte de son parjure et le poursuivant de son regard incessant, tour à tour suppliant et indigné. Maripan, grand chien maigre tenant du griffon et du chien de berger, brave, hardi, presque sauvage, avait les pattes sèches et nerveuses, le poitrail fortement busqué, le ventre évidé, les reins vigoureux et souples, la queue droite, l'oreille inquiète, l'œil curieux, mobile et ardent sous son abat-jour de poils drus et grisâtres, les crocs saillants et pointus, d'une blancheur éclatante, le nez frais comme une mousse, luisant comme une mûre, noir comme une châtaigne brûlée. Aussi connu que son maître, c'était à qui le fêterait au village, et les bons morceaux ne lui faisaient pas faute depuis qu'on s'était aperçu qu'au retour même de ses courses les plus folles il préférait s'allonger sur ses pattes et dormir plutôt que de toucher aux pâtées vulgaires dont le pain n'était pas irréprochable; les airs princiers de chien grand-seigneur dont ce vagabond dédaignait alors sa pitance lui avaient valu ce surnom de *Mari-pan* (mauvais pain), sous lequel il partageait la célébrité de Jean des Baumes et défrayait avec lui les récits de la veillée.

Profondément troublé dans ses habitudes d'activité fiévreuse, Maripan ne pouvait se résigner à cette vie fainéante; au moindre fumet que lui apportait la brise, au moindre bruissement sous les herbes, il partait comme l'éclair, bondissant, frétillant de la queue, donnant joyeusement de la voix, mais en vain. Ses appels restaient sans réponse, et chaque fois il revenait déçu, triste découragé, reprendre sa place aux talons de son maître, qu'il suivait piteusement, comme le chien du *Convoi du pauvre*, la queue basse et balayant la glèbe de ses oreilles inertes. Par fois cependant la révolte l'emportait; il dépassait alors la charrue d'un bond vigoureux, s'allait camper résolûment en travers, fortement arc-bouté sur ses deux pattes de devant, dans l'attitude énergique de quelqu'un qui veut une explication, et là, gravement assis sur son derrière, comme un juge à son tribunal, le cou fièrement ramené, la tête inclinée en point d'interrogation, l'oreille dressée, les yeux écarquillés, il fixait sur son maître un regard plein de reproches qui semblait dire : — Ah çà! te moques-tu de moi? et s'il te plaît de renoncer lâchement à notre belle vie errante, penses-tu donc que je suis fait pour tourner la broche et servir de jouet aux marmots du village? — Il y avait cela dans le regard de Maripan, bien d'autres choses encore, qui venaient ébranler chez le pauvre Jean les derniers vestiges de ces résolutions et ruiner les efforts affaiblis de sa volonté chancelante. Ajoutez à cela les récits des bons coups faits par les autres, le chagrin de voir la belle besogne gâtée par des mazettes, la passion si exclusive et si irrésistible qu'un vrai chasseur seul peut comprendre, et vous vous expliquerez comment le pauvre Jean devait fatalement succomber.

Ce fut un grand chagrin pour Félise. A vrai dire, elle n'en aima pas moins Jean et de toute son âme; mais d'un instinct sûr elle comprenait que ce retour à la vie errante compromettait tout l'édifice de son bonheur, déjà si fragile. Elle sentait bien qu'il serait impossible de faire accepter par son père un tel gendre, et si avant le mariage, dans la ferveur des premiers désirs, elle n'avait obtenu qu'une victoire passagère, que n'était-on pas en droit de redouter de l'avenir, après la pleine possession et la satiété conjugale!

De son côté, le vieux Martin, qui n'avait jamais été flatté plus que de raison des préférences de Jean, fut enchanté du prétexte qu'il venait si à propos de fournir contre lui-même, et ne chercha plus qu'une occasion honnête pour lui signifier son congé. — Je ne t'ai pas contrarié dans tes inclinations, disait-il à sa fille : si Jean fût véritablement redevenu un homme comme les autres, je n'aurais certes pas refusé mon consentement; mais je t'en fais juge toi-même, où te mènerait-il par le chemin qu'il prend? Laisse-le chasser tout à son aise, et oublie-le. Quand on est belle comme tu l'es, et qu'on a de quoi, pardienne! on ne court pas le risque de manquer d'amoureux!

Félise sentait toute la force de ces raisons et ne trouvait rien à répondre. Elle passait une partie de ses nuits à pleurer, priant et suppliant tous les saints de sa connaissance de la tirer de peine; mais elle ne pouvait se résoudre à rompre sans retour et à renoncer ainsi à toute espérance.

— Allons! allons! se dit un soir le père Martin, puisque Lise est si lente à se décider, il faut que je m'en mêle; il n'y a que trop longtemps que ce *commerce* dure!

II

La première fois que Jean revint à la grange de Tinet, Félise ne se trouva pas assise, comme de coutume, sous le manteau de la cheminée; seul le vieux Martin *faisait bouillir* pour le porc.

— Où est Lise? demanda Jean, non sans un vague pressentiment de malheur, et avec un léger tremblement dans la voix.

— Elle est un peu malade, répondit le père; mais, fût-elle bien portante, ce serait la même chose, Jean,... elle ne serait pas là.

— Que voulez-vous dire?

— Que Lise ne veut plus parler avec toi, mon garçon, et que tu perds ton temps en venant ici.

A ces cruelles paroles, dites d'un ton des plus indifférents, Jean se sentit au cœur une douleur si forte qu'il fut sur le point de pousser un cri. Il se contint pourtant, et reprit en se mordant les lèvres jusqu'au sang : — Et c'est Lise qui vous a chargé de me parler ainsi?

— Hélas! oui, mon garçon, et pas plus tard que tantôt, ici même, elle m'a dit comme ça : Si Jean vient, dites-lui qu'il s'en retourne; je ne veux plus qu'il me parle. Sur ma parole de paradis, elle me l'a dit comme je te le dis là, mon pauvre garçon.

— Ah! répéta Jean, dont les yeux flamboyaient, dites-lui qu'il s'en retourne!.. Et vous croyez que cela suffit pour tout arranger, père Martin?

— Ah! pour dur, c'est dur, j'en conviens;... mais Lise est bien libre, n'est-ce pas?... Veux-tu boire un coup pour te remettre?

— Merci! je me remettrai bien tout seul. Je pars, mais je vous dis pas adieu, père Martin, et je crois qu'avant peu vous aurez de mes nouvelles.

Il sortit d'un air menaçant, tout pâle et tout tremblant de colère, sans que le vieux fermier parût se préoccuper le moins du monde de ce changement de ton et d'allures. — Voilà un bon bout de besogne de fait, murmurait le vieux en se frottant les mains, et non le plus facile. Ce diable de Jean en tenait ferme et en tiendra longtemps, j'en ai peur. Ce n'est pas tout qu'il cesse de venir ici, il faut absolument que j'en débarrasse le pays; je vais y songer.

HENRY DE LA MADELÈNE.
(*Revue des Deux-Mondes*).

(*La suite à demain.*)

(1) Reproduction interdite. — Voir *l'Indépendance belge* du 1er novembre.

Ayuntamiento de Madrid

tence sur toutes les questions se rattachant aux choses de l'agriculture, il avait collaboré avec distinction à diverses publications, livres, revues ou journaux, spécialement consacrés aux matières agricoles. Il s'était ainsi créé, dans le monde savant de l'agronomie, en même temps que dans le monde politique, de brillantes relations. Ses études l'avaient mis en rapport avec un des agriculteurs-praticiens les plus éminents du nord de la France, M. Decrombecque, décédé à Lens (Pas-de-Calais), il ya près de deux ans, et dont il était devenu le gendre.

M. Auguste Jourdier était né dans le département de la Côte-d'Or. Ses travaux et ses écrits agronomiques lui avaient valu la décoration de la Légion d'honneur.

—On annonce la mort de M. John-Francis Maguire membre du Parlement anglais pour Cork.

M. Maguire avait débuté comme avocat en 1843 pour se vouer bientôt après à la littérature et au journalisme. A la Chambre des Communes, il a représenté d'abord Dungarvan, et ensuite Cork, où il a rédigé, comme propriétaire et rédacteur en chef, le *Cork Examiner*, l'organe principal du parti catholique irlandais.

Arts, sciences et littérature.

THÉATRE ROYAL DU PARC. — Mercredi soir, première du *Centenaire* Le Parc livre cette grande bataille avec l'élite de sa troupe et s'est efforcé, nous assure-t-on, de mettre tous les atouts dans son jeu, aussi bien comme interprétation que comme mise en scène.

— **COURS PUBLICS** (Maison du Roi, Grand'Place), — *Physique*. — Mercredi, 6 novembre, à huit heures du soir, conférence par M. le professeur Bergé. — Sujet de la conférence : Propriétés générales des corps.

— **COURS PUBLICS.** — Le cours d'histoire des lettres en Belgique, qui devait être donné par M. Ch. Potvin, le 5 novembre courant, est remis à quinzaine.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Nous assistons à une véritable bourse de réaction. L'emprunt français fait 86-85 et les Métalliques rétrogadent à 61 11/16.

Le comptant est également moins ferme. Le 4 1/2 p. c. belge est traité à 102-50 et les Banque nationale fléchissent de 25 fr. à 3,675; les Banque de Bruxelles, par contre, sont très-recherchées de 615 à 620.

Les obligations de chemins de fer sont bien tenues, notamment les Nord-Belge, à 343, et les Grand-Luxembourg à 486.

Les chan ges sont sans variation.

Communications et avis divers.

—Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 4 novembre.

Il y a décidément une campagne monarchique et une levée de boucliers fleurdelysée qui s'annonce au grand jour contre la république. Les journaux des départements nous apportent les discours de deux députés de la droite, dont l'un, M. Elie de Dampierre, n'est même pas de la droite extrême. Ces deux députés attaquent violemment M. Thiers et déclarent qu'ils ne voteront jamais la république. En outre, M. Ferdinand Boyer, l'autre député, rappelle que dans une conversation, devenue publique, le comte de Paris a déclaré que sa maison ne recommencerait pas 1830 et qu'il ne reconnaissait qu'un seul roi, le comte de Chambord.

Si cette attitude n'est ni politique ni même patriotique, au moins est-elle sincère; mais cela n'a-t-il pas l'inconvénient de rompre la ligue anonyme des grands intérêts conservateurs dans laquelle on voulait enrôler à la fois, à la faveur d'une équivoque soigneusement entretenue, la monarchie légitime, la monarchie de juillet et la dynastie tombée à Sedan? Déjà, au fameux banquet de Bordeaux, M. Princeteau et les convives ultramonarchiques ont fort contrarié M. Johnston et quelques autres qui n'avaient entendu, en acceptant d'assister à cette réunion, que donner lieu à une démonstration de cette opinion collective représentant tous les intérêts conservateurs et dont les efforts, peu heureux du reste, avaient cherché à faire triompher M. de Forcade la Roquette. Aussi telle est la situation du grand parti conservateur, qu'il est condamné à se tenir sur la défensive, s'il veut rester anonyme, et qu'il se divise immédiatement s'il veut prendre une couleur un peu tranchée.

C'est là ce qui rend illusoire le plan de bataille développé aujourd'hui dans un article du *Paris-Journal* et qui peut étonner sous la plume d'un homme d'esprit comme M. Weiss. Il ne se sépare des manifestants de Bordeaux qu'en ceci que, contrairement à MM. Princeteau, Carayon-Latour, Decaze, etc., il n'exclut pas l'empire de la sainte ligue contre la démocratie et la république.

Aussi voilà qui est entendu : c'est une course au clocher instituée pour le succès d'une monarchie quelconque, c'est le pouvoir adjugé à qui décrochera — n'importe lequel — la timbale.

Voilà, il faut l'avouer, quelque chose qui prouve beaucoup en faveur des convictions politiques et de l'unité d'opinion des adversaires de la république. D'autre part, si la ligue pouvait rester anonyme et réussir par une motion parlementaire, comme paraît le dire — et ce qui semble plus difficile, le croire — M. Weiss, je ne vois, en parlant très-sérieusement, qu'un projet en deux paragraphes qui pourrait donner lieu à une solution pratique. Ce projet serait ainsi conçu :

Art. 1er. La monarchie est rétablie.

Art. 2. Il sera décidé par le tirage au sort de la dynastie qui gouvernera la France.

Très-sérieusement parlant, et à moins d'une guerre civile, on ne voit pas comment on pourrait régulariser autrement les résultats de cette victoire en commandite.

En attendant, tous les symptômes se manifestant par les élections non législatives témoignent du progrès des idées républicaines. Dans Seine-et-Marne, M. de Lasteyrie, quoiqu'ayant supprimé son titre nobiliaire et bien que se disant républicain, a 400 voix de moins que M. Adam, le candidat nettement ou plutôt réellement républicain, et plus que vraisemblablement le scrutin définitif donnera raison à ce dernier. Au Mans, la liste radicale a été réélue, et le dernier sur la liste a 2,000 voix de plus que la liste dite conservatrice.

Je vous ai plus d'une fois fait observer que M. Gambetta, tant décrié, était infiniment plus légal et plus gouvernemental que les héros du banquet de Bordeaux. Vous avez vu qu'on jetait feu et flammes dans le monde monarchique contre M. Ordinaire qui avait déclaré qu'il quitterait l'Assemblée et se retirerait au sein de ses électeurs, au cas où on mutilerait le suffrage universel; ces paroles imprudentes, à coup sûr, ont été blâmées. Mais voici que M. Princeteau, dans une phrase relevée avec raison par le *Journal des Débats*, annonce à peu près explicitement le droit de révolte contre la majorité de l'Assemblée, si elle donne tort à une minorité monarchique. Il n'y a plus qu'une différence ici entre le révolutionnaire et l'homme *d'ordre*, et à coup sûr elle n'est pas à l'avantage du dernier. M. Ordinaire n'annonce une résistance qu'au cas où on supprimerait ce qui est; les *conservateurs* se préparent à la rébellion si on ne renverse pas de façon parlementaire le gouvernement légal et régulier. On peut juger de quel côté est le plus révolutionnaire.

M. Thiers, dit-on, doit lire jeudi son message au conseil des ministres. Il y annoncera l'évacuation des deux départements de la Marne et la de Haute-Marne, qui sera terminée le 11 courant, et la signature du traité de commerce avec l'Angleterre, ainsi que le chiffre exact du rendement des impôts qui sont en ce moment communiqués au chef du pouvoir exécutif par le secrétaire général du ministère des finances.

D'après ce qu'on annonce des dispositions du gouvernement, il rejetterait tout à fait au lointain la loi qui devrà donner lieu aux débats les plus vifs et à quelques chances d'agitation, la loi électorale. Son désir serait qu'on fît passer d'abord les questions de réélection du président pour quatre ou cinq ans; l'intérimat en cas de mort de M. Thiers, le budget, les lois sur l'instruction primaire et la réorganisation militaire; tout cela doit mener jusqu'à la fin de l'été de 1873.

La proclamation du général Ducrot, je puis vous l'affirmer, a produit aussi mauvais effet à la présidence que dans toute l'opinion républicaine. Une appréciation, tout au moins officieuse, a qualifié le général Ducrot de *cheval échappé*.

Pour rendre l'ancien commandant de Champigny intéressant, on a cherché à faire croire que la partie de son discours qui a trait à la guerre avec la Prusse aurait provoqué des observations de la part du gouvernement allemand, ce qui est formellement démenti.

Je ne crois pas beaucoup plus au bruit d'après lequel on aurait sursis au mouvement préfectoral pour ne pas paraître céder aux injonctions du journal *la République française*. Ce qui est certain, c'est qu'on ne paraît pas douter dans le Gard du prochain déplacement de M. Guigues de Champvans.

Le bagne de Toulon aura cessé d'exister à partir du 1er janvier 1874, et à dater du 1er septembre 1873 il n'y aura plus de forçats dirigés sur ce bagne. Tous les condamnés aux travaux forcés seront envoyés à Landernau ou au fort Boyard, et tous les trois mois un navire partira de Brest ou de Rochefort pour la Nouvelle-Calédonie. Les premiers bâtiments qui partiront sont *le Hoche* (ancien prince Jérôme), la *Touraine* (ex-impératrice Eugénie). Chaque bâtiment emmènera de 1,500 à 1,600 forçats.

Les nouvelles de l'évacuation sont meilleures. Moussy, Pierry ont été évacuées samedi; Dormans hier. L'évacuation de Reims sera terminée jeudi au plus tard; le 79e de ligne va y remplacer les Prussiens; le 26e bataillon de chasseurs à pied est arrivé à Epernay, et le 37e de ligne va remplacer les Prussiens à Châlons.

On assure que la duchesse veuve de Persigny épouse M. Lemoine, consul français à Alexandrie.

Le premier numéro du journal *la Paix sociale* vient d'être saisi pour défaut de cautionnement. M. Barbieux vient d'obtenir enfin l'autorisation de faire paraître le journal républicain *le Ralliement*.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, qui s'étaient rendus à Dreux auprès de la tombe du duc de Guise, sont de retour à Paris.

A la place de Mgr Guibert empêché, c'est un archevêque du nom de Jeancart qui a célébré la messe du Saint-Esprit pour la réouverture des tribunaux. Tous les avocats y assistaient en robe. Il y a ce soir réunion chez M. Dufaure.

Une ligne mal lue dans une correspondance revenue ce matin a fait une phrase inintelligible. Ce n'est pas « M. Moquet, secrétaire de M. Thiers, » mais « M. Mignet, le savant ami » du président de la république, qui vient d'arriver à Paris.

Autre correspondance.

Paris, 4 novembre.

Certains organes de la droite s'efforcent de démontrer qu'il y aurait entente entre le nombre de députés du centre droit et du centre gauche pour faire proclamer la république par l'Assemblée, comme seul moyen de réprimer les manœuvres du radicalisme. Quelques membres zélés de ces deux groupes veulent déposer la proposition de proclamer la république dès la rentrée de la Chambre et toutes leurs manœuvres n'ont qu'un seul but, qui est de chercher à brouiller M. Thiers avec le parti radical. Ils n'y réussiront pas.

En fait de réformes constitutionnelles, le président de la république est décidé à n'en appuyer que deux qui seraient discutées dès la rentrée.

1° Nomination du président de la république pour 4 ans.

2° Institution d'une vice-présidence, c'est-à-dire désignation du chef intérimaire du pouvoir exécutif de la république française en cas de mort du Président.

Dans la pensée de M. Thiers, sa nomination pour quatre ans équivaudrait à la proclamation de la république.

M. Thiers s'opposera à la présentation de la loi électorale avant que le budget, la loi sur l'instruction primaire et la loi militaire aient été votés.

Il n'y a pas eu de conseil des ministres aujourd'hui; M. Thiers avait décidé d'employer toute la journée à la préparation de son message et sa porte avait été défendue.

On a fait courir le bruit que M. Gambetta se rendrait à Lyon pour la clôture de l'exposition. Cette nouvelle est, pense-t-on, sorti de quelque officine légitimiste ou bonapartiste dans une intention dont il est facile de deviner le but; mais les inventeurs en sont pour leurs frais.

L'instruction du procès Bazaine est bien loin d'être terminée. M. le général de Rivière a encore de nombreux documents à voir dont plusieurs exigeront d'être examinés sur les lieux. Le général de Rivière devra donc se transporter à Metz et dans les environs. Le général Appert ne s'occupe pas même encore du local où se tiendra le conseil de guerre chargé de juger le maréchal.

Le conseil des ministres, dans sa prochaine réunion, s'occupera sans doute de l'ordre du jour du général Ducrot qui a soulevé des discussions regrettables; il se pourrait qu'un blâme fût infligé. M. le comte d'Arnim ne s'est pas plaint à M. Thiers, mais il aurait fait allusion, dans une conversation intime et tout amicale, à ce que les Allemands appellent le *manque de parole* du général Ducrot; l'ambassadeur d'Allemagne pensait à plus de réserve de sa part.

Cette observation personnelle, présentée de la façon la plus courtoise, aurait été acceptée sans mot dire par M. Thiers.

Il y a loin de là à la plainte qu'on a mise dans la bouche de M. d'Arnim.

Ainsi que je vous l'ai dit, M. Fournier n'a encore expédié aucune dépêche au ministère des affaires étrangères depuis son retour à Rome.

Le mouvement préfectoral est bien décidément renvoyé après la rentrée de la Chambre. MM. de Larcy et Lefranc triomphent et leur protégé, M. Guigues de Champvans, pourra continuer à faire insérer dans son organe, *la Gazette de Nîmes*, que M. Thiers n'est *qu'un intrigant, un histrion qui ajoute sa ruine aux ruines de la France*.

Les grands troubles de Nantes, dont les journaux monarchistes-cléricaux avaient fait tant de bruit, n'ont amené qu'un seul coupable sur les bancs de la police correctionnelle; on voit bien dans quel but les organisateurs des pèlerinages avaient cherché à exagérer les désordres du 26 septembre.

Voici le texte de l'ordre du jour adressé par le général Chanzy au corps d'armée dont il vient de prendre le commandement :

« Officiers, sous-officiers et soldats du 7e corps d'armée,

» Appelé à l'honneur de vous commander et de concourir, en formant le 7e corps d'armée, à l'organisation nouvelle que le gouvernement de la république donne à l'armée, je compte, pour m'aider à remplir ma tâche, sur votre patriotisme, votre obéissance et votre discipline.

» La France, qui a su résister aux rudes épreuves qu'elle vient de subir, confiante dans sa valeur, entend ne pas déchoir du rang qu'elle a su conquérir dans le monde, continuer le grand rôle que la Providence lui a assigné et assurer son avenir. Elle a besoin pour cela des grandes vertus qui sont les garanties des existences des grands peuples. C'est à vous à en donner l'exemple à la nation.

» Vous n'avez pour cela qu'à faire votre devoir tel que le tracent les règlements qui vous régissent et l'honneur militaire. Ce devoir est facile, parce qu'il est défini et qu'il ne se discute pas.

» Placés au-dessus des partis, vous devez rester étrangers aux passions mesquines qui les divisent et agitent le pays. Vous êtes les soldats de la France, la sauvegarde de sa sécurité, l'instrument de sa gloire et de sa grandeur.

» Vous servirez le gouvernement avec une abnégation complète, un dévouement absolu; vous resterez les défenseurs de l'ordre à l'intérieur; et si nos armes malheureuses, mais non abaissées par la dernière guerre, avaient à nous faire respecter au dehors, j'ai la certitude que le 7e corps, partageant la confiance de son chef, saurait justifier les espérances du pays et porter haut le drapeau de la France.

» Au quartier général à Tours, le 1er novembre 1872.

» Le général commandant en chef le 7e corps.

» Signé : CHANZY. »

Le gouvernement allemand vient de décider que le régime des passe-ports sera rigoureusement appliqué en Alsace-Lorraine, à partir du 1er novembre courant. Les voyageurs français qui désireront se rendre dans les provinces annexées devront, en conséquence, se munir d'un passe-port délivré par une autorité française et revêtu du visa d'un agent diplomataque ou consulaire allemand. (*Journal officiel.*)

Par décrets du président de la république, en date du 28 octobre 1872,

M. Mellinet, ministre plénipotentiaire près la république du Chili, est nommé en la même qualité près S. M. le schah de Perse.

M. le vicomte Brénier de Montmorand, agent et consul général de France à Alexandrie d'Egypte, est nommé ministre plénipotentiaire près la république du Chili.

M. Ducros Aubert, secrétaire de 1re classe, est nommé ministre plénipotentaire près la Confédération Argentine et la république du Paraguay.

M. de Bellonnet, secrétaire de 1re classe, est nommé ministre plénipotentiaire près la république du Pérou. (*Journal officiel.*)

Le conseil d'Etat est en ce moment saisi d'une affaire intéressante.

Un citoyen, victime en 1851 d'une mesure de bannissement, a actionné le préfet qui l'a prise et exécutée contre lui. Le tribunal devant lequel l'affaire a été portée s'est déclaré incompétent et a objecté que l'article 75 de la constitution de l'an VIII étant encore en vigueur en 1851, il faut l'autorisation du gouvernement pour poursuivre un fonctionnaire à propos d'un acte antérieur à l'abrogation de cet article.

Le conseil d'Etat va avoir à statuer sur cette objection.

On écrit de Versailles au *Droit* :

« Le régiment du génie, caserné aux Petites-Ecuries, a été mis en émoi ce matin par un crime horrible, accompli dans les circonstances les plus dramatiques.

» Un tambour a assassiné le tambour-major du régiment. Voici comment les faits se sont passés :

» Un tambour, mauvais sujet et redouté de tous ses camarades, avait juré de tirer vengeance d'une punition qui venait de lui être infligée. A peine rentré de la promenade militaire, à neuf heures et demie, il se précipita dans les chambres, s'empara d'un fusil qu'il chargea avec les munitions qu'il avait eu soin de se procurer, et courut droit au logement habité par le tambour-major.

» Il ouvre brusquement la porte et se trouve en présence de son chef qui, dans ce moment, berçait son plus jeune enfant, charmante petite fille de six mois. Mais rien ne l'arrête, il épaule son arme, presse la détente et l'infortuné tambour-major tombe mortellement frappé. L'artère carotide avait été traversée par la balle, la victime était foudroyée.

» Ce malheureux tambour-major avait à peine trente-huit ans. Il laisse une toute jeune femme et quatre enfants.

» Sans perdre un instant, l'assassin recharge son arme, s'élance dans la rue, et, avant qu'on ait pu l'arrêter, s'aidant de la baguette de son arme, se tire sous le menton un coup de fusil qui lui fracasse la tête.

» La foule, accourue au bruit de cette double détonation, est restée comme frappée de stupeur à la vue de ces deux cadavres; et une souscription a été aussitôt ouverte par l'initiative des soldats du génie pour venir en aide aux orphelins et à la veuve aujourd'hui privés de ressources. »

— On lit dans *l'Avenir national* du 4 :

« A Lavérune, dans l'Hérault, il existait un arbre de la liberté. M. Lavène, maire, avait le 4 août, jour de la fête du pays, dansé en rond autour de cet arbre. Rien ne pouvait faire prévoir la sombre haine qui devait faire naître dans le cœur de ce maire contre ce mât de cocagne, planté au milieu de la place publique et jadis honoré des entrechats du premier magistrat municipal du pays.

» Quoi qu'il en soit, il y a quelques jours, escorté de quatre gendarmes et du garde champêtre orné d'une scie, M. Lavène s'avança vers l'arbre de la liberté et le fit sans plus de façon, scier à la base. Sans plus de façon aussi, les jeunes gens en plantèrent un autre. Furieux, le premier édile de Lavérune prit un arrêté, dont voici l'article 1er :

« Article 1er. — *Aucun arbre de la liberté ne » sera planté sans en avoir obtenu l'autorisa- » tion préalable.* »

— Le 24 juin dernier, le journal *la Patrie* publiait un article intitulé : *Garibaldi et son état-major*, dont voici un extrait :

..... L'état-major du fameux héros de Caprera se composait de l'écume du parti démagogique, gens tarés, fanfarons ridicules, dont l'auteur de la brochure fait défiler sous nos yeux la bouffonne et sinistre portraiture. D'abord les deux fils de Garibaldi, Menotti et Ricciotti; puis son gendre Canzio; le fameux Bordone, ex-pharmacien à Avignon, lequel a eu plusieurs démêlés avec la justice.

« Bordone, dit la brochure, qui était venu au quartier général avec une mince valise, rentra dans ses foyers avec un monde de bagages, etc. Viennent ensuite Delpech, garçon tanneur, que sa force musculaire a mis en relief; le signor Demay, véritable type de Callot,

» Il signor Demay, maggior di piazza, etc., etc. »

Enfin Ordinaire, aujourd'hui député à l'Assemblée, par la grâce de la rue Grolée, et qui disait : « La patrie disparaît devant la république. Oui, nous sommes les soldats de la révolution et de la révolution cosmopolite. Italiens, Espagnols, Polonais, Hongrois ont compris qu'ils venaient en France défendre la république universelle.

« ..... Il nous faut aujourd'hui des Danton, des Robespierre, un 93. Dans les grandes crises, les grands moyens. Prenez des généraux dans les rangs des soldats, dans la jeunesse surtout. »

Avec de tels hommes, la France devait être bien secourue. L'armée garibaldienne se déroba chaque fois avec le plus grand soin devant les Prussiens, et se retira assez promptement vers Dôle, où elle fainéantisait avec l'argent que notre trésor épuisé lui comptait.

La devise de cette armée, que le parti révolutionnaire voulut présenter comme héroïque, était : *Mangiano bene, beviano bene, la Francia baga bene. Tutto va bene.*

Garibaldi, Bordone et les autres ne se battaient sincèrement que contre les couvents et tous les établissements religieux. Tout ce qu'on a dit à cet égard est exact, et la brochure que nous lisons ne fait que répéter ce que nous savions déjà, etc., etc.

A raison de cet article, M. Ordinaire a demandé à son auteur, M. Cavalier, une réparation par les armes; un combat à l'épée eut lieu dans la soirée du 1er juillet, au bois de Boulogne, et se termina par une légère blessure faite à M. Ordinaire.

Conformément à la nouvelle jurisprudence, il aurait dû être traduit en police correctionnelle pour voie de fait ayant consisté à menacer M. Cavalier de son épée, mais sa qualité de député a empêché la poursuite, de sorte que M. Cavalier et les quatre témoins du duel ont seuls été renvoyés devant la justice.

Ces témoins sont, pour M. Ordinaire :

M. Delpech, employé de commerce, et M. Ch. Marie-Anatole Corthier, propriétaire à Toulon.

Pour M. Cavalier :

MM. Albert Rogat et Lannau Rolland, homme de lettres.

M. Rogat seul s'est présenté et défaut a été donné contre les autres prévenus.

Le tribunal a condamné M. Cavalier à six jours de prison et 500 fr. d'amende, et les témoins chacun à 100 fr. d'amende. (*Le National.*)

— On lit dans le *Courrier de Bayonne* :

« L'instruction de l'affaire Rausch entre dans une phase nouvelle. Les renseignements se groupent, des dépositions volontaires provenant de personnes fort honorables ont été entendues et des présomptions très-graves s'accumulent contre une personne arrêtée à Paris, et qui ne tardera pas, assure-t-on, à arriver à la maison d'arrêt de Bayonne. Des recherches à l'aide du scaphandre ont été commencées hier dans la partie de la rivière avoisinant le lieu du crime et sont encore poursuivies. La pièce d'eau qui se trouve dans la propriété Molinié a été mise à sec dans l'espérance d'y découvrir l'instrument du crime, ou tout au moins quelque objet ayant appartenu aux coupables.

» On a dit que la montre de M. Rausch avait été renvoyée à son domicile. Cela est complétement inexact et voici ce qui a donné lieu à ce bruit. Ayant commandé à Genève pour un de ses neveux une belle montre, celle-ci lui a été adressée à Bayonne et parvenait à son logis deux ou trois jours après le crime. »

— On écrit de Bapaume au *Mémorial d'Amiens* :

« Depuis quelque temps, la commune de Villers-au-Flos (Somme) avait été le théâtre de plusieurs incendies, dont on n'avait pu découvrir la cause. Grand fut donc l'émoi des habitants, quand, dans la nuit de jeudi dernier, le feu éclata de nouveau dans le hangar dépendant de la maison d'école; chacun était en éveil et recueillait avec anxiété jusqu'aux moindres indices. Aussi, cette fois, fut-on plus heureux (si l'on peut s'exprimer ainsi) pour préciser les circonstances au milieu desquelles avait pris naissance le nouvel incendie, et il fut reconnu qu'il était dû à la malveillance.

» Après s'être transporté à Villers, sur le lieu du sinistre, la justice vient d'ordonner, chose incroyable, l'arrestation... du garde champêtre de la commune.

» La rumeur publique l'accuse même des incendies précédents. Il a été écroué à la maison d'arrêt d'Arras, et l'instruction se poursuit. »

— Après la mort de sa femme, il y a quelques années, le sieur H..., domicilié près de Dijon, quitta son pays et vint à Paris, où il prit un établissement de quincaillerie.

Ses affaires prospérant, il résolut de faire venir près de lui, au Père-Lachaise, la dépouille de sa digne moitié. Il partit pour cette sainte mission. Les frais d'exhumation l'effrayèrent d'abord :

« Bast! se dit-il ensuite; on ne déterre pas sa femme tous les jours; la pauvre chérie le méritait bien. »

Mais comme il est aussi grigou que bon mari, quand on lui parla du coût du transport, s'élevant, au plus bas du tarif du chemin de fer, à 150 francs, il jeta les hauts cris :

« Cinquante écus encore! et le service divin à l'arrivée, et la réinhumation, et les pourboire, et l'entourage, etc... Cette bonne défunte, de son vivant si économe, oh! elle ne me pardonnera jamais telle prodigalité. »

Le résultat de ses méditations fut qu'il fit donner au cercueil la forme d'une caisse ordinaire, présenta celle-ci au bureau des bagages comme faisant partie de ses effets et paya seulement, comme supplément, 2 fr. 25 c.

« Surtout, recommanda-t-il aux employés, traitez mon colis en douceur; ne le bousculez pas trop. »

Pendant son voyage, le bonhomme eut bien quelques remords en songeant que les dépouilles de sa chère et tendre épouse gisaient dans le waggon des bagages pêle-mêle avec les clysopompes.

« Enfin pensa-t-il, c'est fait. Pour la dédommager, je lui ferai dire une messe à Notre-Dame de Lourdes; 50 écus, aussi, c'est trop raide! »

On arrive à Paris. Au lieu de prendre un sapin, notre avare charge un commissionnaire de la précieuse caisse.

Cette dernière lésinerie le perdit.

Le commissionnaire s'aperçut en chemin, à différents indices, de la nature de son fardeau. Il rêva de crime, de cadavre féminin coupé en morceaux et, après avoir reçu son salaire, il courut chez le commissaire de police du quartier dénoncer l'assassin.

Arrêté, le malheureux quincaillier fut obligé d'avouer ce qui s'était passé.

Il a dû payer une amende pour contravention, et de plus à la Compagnie du chemin de fer, fr. 147-75 qui, ajoutés au fr. 2-25, forment les 150 fr. du tarif.

Aussi, au lieu d'un mausolée en marbre, il en a commandé un en pierre.

(*Progrès du Nord.*)

— On lit dans le *Journal de Mamers* (Sarthe) :

« Mercredi soir, le bruit se répandit en ville qu'un chasseur de la commune de René avait été trouvé mort dans un champ et que cette mort était attribuée à deux coups de fusil que le chasseur avait reçu dans la tête. Etait-ce un crime? était-ce un accident? La justice, qui aime à se rendre compte par elle-même des faits de cette nature se transporta le lendemain matin sur les lieux, et voici, d'après la rumeur publique, ce qui serait ressorti des informations :

» Le prétendu chasseur, nommé Bouton, fermier à René, ayant des inquiétudes, les uns disent pour son chanvre, les autres pour ses pommes; d'autres encore, pour les lièvres et les lapins qui courent la nuit, s'était posté le soir dans un champ, armé d'un fusil, et décidé à rester ainsi jusqu'au jour.

» Le lendemain, ne le voyant pas revenir à la ferme, on fut à sa recherche et on le trouva renversé sur le talus, ayant reçu derrière l'oreille deux coups de fusil chargés à plomb. La mort a dû être instantanée.

» Qui avait commis le crime? On interrogea; on écouta les mille suppositions. Pour d'aucuns, le garçon de ferme avait une violente passion pour la servante, et le maître était un sujet de jalousie.

» Cependant Bouton avait acheté le 14 octobre dernier, à Mamers, un fusil pour son domestique, afin qu'il pût l'aider dans la garde du chanvre, des pommes ou des lièvres, et ce fusil a été trouvé à la ferme nouvellement déchargé.

» Celui du maître, au contraire, était tout prêt : on a même constaté dans l'un des canons 100 grammes de poudre, ce qui a fait supposer qu'une main étrangère avait ainsi préparé une mortelle explosion pour le cas où Bouton se fût servi de son arme.

» La justice a passé deux jours en investigations et on nous dit que, provisoirement, le domestique et la servante ont été déposés en la maison d'arrêt de Mamers. »

— Dans la Gironde, l'instruction relative à l'affaire Mano, le facteur du Barp, prévenu d'avoir assassiné cinq personnes, est complétement terminée. Mercredi dernier, on a encore entendu quelques témoins.

Les pièces de cette vaste information seront remises sous peu de jours à la Chambre des mises en accusation.

On croit savoir positivement que l'affaire viendra aux assises de décembre. Elle prendrait rang la dernière sur le rôle de la session, en raison de la longueur des débats et pour ne pas retarder le cours des autres procès.

Le défenseur de Mano est désigné : c'est M. de Brezets.

—**LES PAPIERS DE JUAREZ.** Une lettre de Mexico annonce que, parmi les papiers trouvés dans le cabinet de travail du président Juarez, on a trouvé trois documents importants méritant d'être remarqués.

Le premier papier est intitulé : *Conseils à mes enfants*. C'est une complète autobiographie renfermant des détails très intéressants. Le second est un compte détaillé de toutes les sommes d'argent reçues par Juarez à dater de l'époque de son avénement à la présidence jusqu'au jour de sa mort. Le troisième papier est une espèce de table alphabétique des noms des personnes qu'il a pratiquées pendant sa carrière politique. Chaque nom est accompagné de notes formulant l'opinion personnelle du président sur chacune des personnes dénommées, sur leur aptitude spéciale pour le genre de service qui pourrait avoir de l'utilité pour le public. On ne dit pas si ces papiers posthumes doivent être ou non publiés.

— **INONDATIONS.** — Le *Journal du Loiret* du samedi 2 novembre dit que, à l'heure où il met sous presse, une violente trombe d'eau s'abat sur la ville d'Orléans.

Le maire de Saint-Firmin-sur-Loire écrit au *Journal du Loiret* que, dans sa commune, toutes les habitations, sauf cinq, ont été envahies par les eaux, dont la hauteur dans certaines demeures dépassait un mètre.

Il ajoute que le val a beaucoup souffert; qu'il est encore recouvert en grande partie par les eaux, ce qui annonce, puisqu'elles y stationnent, des terres enlevées et des trous assez profonds; quant aux endroits qu'elles ont abandonnés, elles ont, en se retirant, laissé trace de leur passage, soit par le sable qu'elles y ont amené, soit par la terre végétale qu'elles ont complétement enlevée, pour ne laisser à la place qu'un jard épais et sous lequel se trouve le lit de la Loire.

La *Haute-Loire* donne les détails suivants :

« A Brioude, la route départementale n° 3 est coupée en avant du pont de Lamothe.

» La rivière s'est ouvert un nouveau lit, et le torrent furieux, qui paraît marquer le cours définitif de l'Allier, entraînera de grands changements dans le système des routes et des ponts de ce réseau.

La plaine de Fontanes est toute profondément ravinée, mais les projets de la digue dont on vient d'adjuger les travaux ne doivent pas être modifiés.

Saint-Ferréol de Cohade a été en partie inondé sur une surface considérable. Le village a été couvert par les eaux.

A Longeac, le pont est coupé, et cet accident changera certainement la direction que l'on donnait d'abord aux travaux faits sur ce point.

Une partie du quai de la ville est aussi écroulée. Tous les bacs de la rivière ont été emportés, puis retrouvés, et si l'on a pu préserver les maisons et sauver les bestiaux, c'est que la population s'est tenue sur ses gardes et a été prévenue d'avance.

— On lit dans la *République des Paysans* :

« Il vient de se commettre à Saint-Chamond (Loire) un crime qui dénote chez ses auteurs une dépravation et une cruauté profondes.

» Voici les quelques renseignements que nous avons pu nous procurer :

» Dimanche 20 octobre, vers les onze heures du soir, aux abords de la gare de Saint-Chamond, une bande de gens ivres rencontrèrent une jeune fille dont ils s'emparèrent de vive force. Après s'être livrés sur elle aux actes de la plus honteuse lubricité, ces misérables la rouèrent de coups, la criblèrent de boue et d'immondices, lui en remplissaient la bouche, les yeux et les oreilles, puis l'abandonnèrent gisante sur le sol.

» Quelques instants après, le gendarme de service, qui se rendait au train de minuit, entendant des gémissements, s'approcha et découvrit la pauvre victime. Il appela de l'aide et on transporta la jeune fille à la gare, où les premiers soins lui furent donnés. Procès-verbal fut dressé séance tenante.

» Nous apprenons que la victime n'a pu survivre à ces mauvais traitements. Elle est morte au bout de quelques jours, sans avoir recouvré la vue. Néanmoins elle aurait pu prononcer plusieurs noms.

» Cet acte de sauvagerie a jeté l'épouvante et l'indignation dans toute la localité. La justice informe. On a déjà fait plusieurs arrestations. »

— **CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS.** — Versements reçus du mardi 22 au lundi 28 octobre de 3,402 déposants, dont 406 nouveaux, 222,257 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 1,156 déposants, dont 496 soldés, 247,677 fr.

Bulletin de la bourse de Paris.

4 novembre. — Bien que ce soit aujourd'hui qu'a lieu la liquidation des valeurs, les affaires sont très-calmes et on ne se douterait pas que le marché est au lendemain d'une fin de mois agitée.

Il ne se fait que le juste nécessaire en fait de transactions sur les valeurs.

Les fonds publics n'ont guère plus d'activité.

Le marché en banque est peu enclin à engager de nouvelles transactions. Les fonds d'Etat qui s'y négocient, se traitent dans les cours de samedi. Les obligations anciennes des chemins de fer turcs font 182-50, et les nouvelles 166-25.

Quoique les demandes soient rares, ce sont encore les fonds français qui ont la préférence.

Le 3 p. c. varie de 53-10 à 53-05; le 5 p. c. ancien fait 84-50 et l'emprunt se tient à 87-30.

Les reports sont un peu tendus sur les valeurs. Néanmoins, les cours n'en sont pas trop affectés. Ce sont à peu près ceux de samedi.

Le Crédit foncier fait 860; la Société générale 570; le Crédit mobilier est à 435; le Crédit mobilier espagnol est demandé à 490; la Banque de Paris oscille de 1,325 à 1,320.

Les valeurs de chemins de fer ont bonne tenue. Au comptant, les obligations de la Vendée sont recherchées.

L'Autrichien se négocie de 797-50 à 790, et le Lombard reste à 485 en liquidation avec un report, pour fin novembre, de 2-50 à 2-25.

Le 5 p. c. italien est faible : il ne parvient pas à dépasser le cours de 68-40.

Les obligations de la ville de Paris sont sans mouvements et sans affaires.

Trois heures. — La clôture est très-faible; dans les dernières minutes, des ordres nombreux de ventes sont donnés au parquet et à la coulisse.

Le 3 p. c. termine à 52-90 et l'emprunt 5 p. c. à 87-05.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

— Le grand succès du jour c'est *la Femme de Feu*, par Adolphe Belot. Ce nouveau roman de l'auteur de *Mademoiselle Giraud* est plein de passion et de drame; c'est ce qui en explique tout le succès : cinq éditions (dix mille exemplaires) ont été vendues en trois jours chez l'éditeur Dentu à Paris. La 6e édition vient de paraître en un volume à 3 francs.

Le savon royal de Thridace de Violet, parfumeur. Paris est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique *A la Reine des Abeilles.*

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 2 novembre.

La réforme de la Kreisordunung, telle qu'elle avait été adoptée à la dernière session par la Chambre des Représentants, n'est pas encore arrivée d'une manière tout à fait sûre à bon port. Une question importante se présente. Après la réouverture de la session et la fournée des pairs qui est officiellement annoncée, le projet de loi pourrait être présenté sans aucune modification, et tel qu'il a été rejeté par la Chambre des Seigneurs, à la même Chambre transformée. Dans ce cas, la réforme l'emporterait et la victoire du parti libéral serait assurée.

Mais une autre voie encore est possible. Par mon télégramme du 31 octobre, je vous ai annoncé déjà que le projet sera probablement soumis d'abord à la Chambre des représentants et j'ai ajouté, dans ma lettre du même jour, qu'il y aura peut-être des négociations en vue de quelques modifications.

D'un autre côté, la fournée des pairs ne sera peut-être pas aussi considérable que les premiers bruits l'avaient fait admettre. Suivant quelques personnes, il n'y aurait peut-être d'abord qu'environ trente nouveaux membres, ce qui certainement ne suffirait pas pour donner une majorité ministérielle tout à fait sûre. Le ministère aurait intérêt alors à gagner les voix des conservateurs hésitants. La situation, je le répète, n'est donc pas tout à fait éclaircie. Toutefois, le gouvernement est bien engagé, et l'on peut garder l'espoir que les éléments essentiels du projet de loi seront maintenus, d'autant plus que la Chambre des Représentants ne prêtera certainement la main à rien qui puisse altérer les éléments essentiels et les bases de la réforme.

Le prince impérial va assister aux fêtes de jubilé de la cour de Saxe,

une application générale : les communes rurales n'en bénéficieraient point; elles auraient l'élection à deux degrés, comme par le passé, avec cette différence cependant que les électeurs du second degré n'auraient pas besoin d'être membres des Diètes. Il y a là, au détriment des communes rurales, une restriction qui ne semble pas heureuse : en réalité, on aurait ainsi deux sortes d'électeurs, dont on pourrait appeler les uns, élisant directement leurs députés au Reichsrath, les majeurs, les autres, élisant ces mêmes députés indirectement, les mineurs. Mais serait-il juste de traiter en mineurs les populations des campagnes

Si les élections directes des campagnes présentent des inconvénients, on éviterait peut-être avec succès ces inconvénients en exigeant certaines capacités électorales.

La seconde partie de la réforme réglerait la répartition des siéges de députés. Cette question serait regardée comme secondaire et, par suite, comme pouvant être résolue à la simple majorité des voix.

En outre, le paragraphe 25 de la loi du 21 décembre 1867 serait modifié de telle sorte qu'à l'avenir les lois fondamentales ne pourraient être revisées que par un vote des deux tiers des trois quarts au moins de tous les députés.

Il se peut que ce résumé de la *Tagespost de Graz* ne soit pas d'une exactitude parfaite, mais il contient à coup sûr plus d'une disposition qu'on verra figurer dans le projet de loi électoral du gouvernement cisleithan.

Toutes les rumeurs concernant « la retraite prochaine » du ministre de la guerre sont dénuées de fondement. Le général de Kuhn restera à son poste, et il est si peu tombé en disgrâce que sa promotion au grade de *feldzeugmestre* passe pour vraisemblable.

L'évêque de Laibach s'ingénierait à trouver un moyen qui lui permît de conserver le siége épiscopal auquel il a renoncé. Ces regrets tardifs ne seraient pas mal plaisants.

Avant-hier l'Empereur est retourné à Bude, où chaque jour engendre de nouveaux cas de choléra.

NOUVELLES DE GRÈCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Athènes, 26 octobre.

Depuis ma dernière lettre, la politique ne m'a fourni rien d'intéressant à vous communiquer.

Le mémoire ministériel sur l'affaire du Laurium continue à occuper la presse et le public; chacun le commente à sa façon et en tire des conséquences plus ou moins justes, d'après ses propres convictions et selon les intérêts du parti auquel il appartient.

Il est cependant affligeant de voir que certains de nos hommes politiques ont choisi ce thème qui touche de si près aux intérêts de l'Etat et à l'honneur national, pour faire une guerre acharnée et toute personnelle à M. Deligeorgis, et pour le discréditer devant l'opinion publique. Ils fournissent eux-mêmes des armes à la compagnie Roux-Serpieri, pour r m battre les arguments du ministère, qu'ils paraissen heureux de voir dans une position aussi critique.

En attendant, l'affaire du Laurium paraît être entrée dans une phase d'arrêt. Il est certain que les puissances étrangères ne partagent pas tout à fait la manière de voir de notre président du conseil, et ne paraissent pas disposées à abandonner l'affaire à la décision des tribunaux grecs, sans vouloir pour cela imposer une solution qui pourrait porter préjudice aux intérêts du pays, ou blesser son amour-propre national. On assure même que l'Italie, du consentement de la France, s'est adressée à l'empereur de Russie et a invoqué sa médiation pour parvenir à terminer le litige à l'amiable.

Je vous ai déjà écrit que cette question se terminerait par un accommodement entre le gouvernement grec et la Compagnie.

Je suis persuadé qu'il est dans les intérêts de la Compagnie de ne pas pousser les choses à l'excès, et de se contenter d'un arrangement équitable. Il serait absurde de croire que la France et l'Italie se laissassent entraîner à employer des moyens coercitifs pour forcer la Grèce à se soumettre à telle ou telle solution ou à accepter les prétentions exagérées et peu légitimes, sous certains rapports, d'une compagnie industrielle qui, certes, n'a pas à se repentir d'être venue s'établir en Grèce.

Je crois ne pas me tromper dans mes prévisions, et le départ récent de M. Migliorati me fournit une nouvelle preuve des sentiments de conciliation qui animent les deux puissances intéressées.

M. Migliorati nous a quittés la semaine passée, ayant reçu un congé de deux mois. Le ministre d'Italie laisse, certes, les meilleurs souvenirs à Athènes; mais on dit que dans la contestation au sujet des *ekvoladès*, il penchait à prendre le parti de la Compagnie. Ainsi, on assure que c'est grâce à une indiscrétion diplomatique de sa part que la presse d'Athènes a eu connaissance du mémoire de M. Déligeorgis, avant même qu'il fût communiqué aux autres ministres des puissances étrangères. Aussi pense-t-on que M. Migliorati ne reviendra plus à Athènes et que le congé qu'on lui a accordé précède un rappel qu'on ne veut pas avouer officiellement.

De son côté, M. Ferry fait un voyage dans le Péloponèse. Il a été à Nauplie, à Argos ; il a visité Sparte et la Messénie. Partout il a été fêté, et les populations des provinces qu'il a visitées se sont empressées de lui exprimer les sentiments les plus sympathiques, comme au représentant de la France républicaine et d'une puissance qui a beaucoup fait pour la régénération de la Grèce.

Le Roi est toujours à Corfou. On assure qu'il ne reviendra pas avant la fin du mois de novembre.

On a parlé ces jours-ci de la démission de Mavrocordato, ministre des cultes et de l'instruction publique, à propos du désacord surgi entre le métropolite d'Athènes et lui, au sujet de l'archimandrite Latas, qui a été nommé prédicateur et professeur d'histoire sainte et de catéchisme dans les gymnases d'Athènes.

Je crois qu'on a trop grossi l'affaire et que monseigneur d'Athènes parviendra à s'attendre avec le ministre.

De nouvelles attaques de la part de nos gardes-frontières ont eu lieu dernièrement contre les bandes de brigands réfugiées en Turquie.

Ainsi on a annoncé qu'un de nos détachements, ayant pénétré sur le territoire turc, y a atteint trois brigands qui avaient avec eux un captif. Ils les ont attaqués, tué un brigand, blessé le second, et délivré leur prisonnier. Mais les Turcs étant intervenus, ils ont dû rétrograder. Une autre rencontre acharnée a eu lieu sur les confins de la Phtiotide.

Un détachement de nos soldats et de paysans, conduits par leur maire, ont donné la chasse à une bande de vingt-cinq brigands. Une mêlée s'en est suivie, dans laquelle trois de ces derniers ont été tués et plusieurs blessés. Le reste s'est empressé de chercher un refuge dans l'intérieur du territoire ottoman. Dans cette rencontre deux soldats grecs ont été tués et plusieurs paysans blessés. — Cela prouve assez que si nos soldats étaient secondés par les troupes turques, et si un accord sincère pouvait s'établir avec les autorités du pays voisin, le brigandage, traqué de tous côtés, ne trouvant pas de refuge et ne pouvant se recruter, finirait par disparaître.

Si les affaires ne se passent pas tout à fait de cette manière de l'autre côté de nos frontières, il ne faut pas trop en vouloir à la Sublime Porte, mais plutôt aux chefs et aux soldats indisciplinés qu'elle envoie pour garder l'ordre public, et qui, le plus souvent, font cause commune avec les bandits, dont ils partagent les bénéfices.

L'Indépendance a déjà parlé des délibérations prises par le synode assemblé à Constantinople, au sujet de la question bulgare. La décision du synode a été communiquée aux Eglises indépendantes grecques, ainsi qu'au synode d'Athènes, qui, en signe d'adhésion, a ordonné que lecture en sera faite dans l'église métropolitaine demain, dimanche, après une messe solennelle, où fonctionneront tous les évêques présents à Athènes.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *mardi*, 5 *novembre*.

Les Prussiens ont évacué entièrement la Haute-Marne.

On croit que l'évacuation de la Marne sera complète demain.

Cinquante gendarmes français sont attendus à Reims mercredi.

Angleterre.

LONDRES, *lundi*, 4 *novembre*.

Un meeting, composé de personnages influents, a eu lieu aujourd'hui à l'hôtel de ville sous la présidence du lord-maire.

Le meeting a adopté à l'unanimité des résolutions en faveur de la suppression du commerce d'esclaves dans l'Afrique orientale.

LONDRES, *mardi*, 5 *novembre*.

La chambre de commerce de Manchester a tenu, hier, son assemblée trimestrielle sous la présidence de M. Hugh Mason.

Le nouveau traité de commerce avec la France a été vivement critiqué; les orateurs ont émis l'avis qu'il serait préférable que le traité disparût complétement sans être remplacé, plutôt que de faire de nouveaux sacrifices au détriment du libre-échange.

Les avis de New-York portent que les républicains comptent que M. Grant sera réélu par les 3/4 des votes. Ils espèrent être victorieux dans les élections de New-York.

Les élections en Louisiane auront lieu aujourd'hui; celles de Texas seront terminées vendredi.

Le *Daily News* contient une dépêche de Vienne, en date d'hier, publiée par la *Nouvelle Presse libre*, portant que des avis de Constantinople annoncent que Mid'hat pacha refuse jusqu'à présent d'entrer dans le cabinet; le Sultan aurait informé le khédive, lors de sa dernière visite, que la Porte n'élèverait pas d'obstacles à l'annexion éventuelle de l'Abyssinie.

LONDRES, *mardi*, 5 *novembre*.

Sur la demande du ministre des travaux publics les orateurs du meeting fenian qui a été tenu dimanche ont été cités devant le tribunal de police accusés de violation du bill sur les parcs.

LONDRES, *mardi*, 5 *novembre*.

Le *Times* publie une correspondance de Berlin disant que la nouvelle fournée de pairs n'aura lieu qu'après la réouverture de la session.

On veut laisser aux députés le temps de voter de nouveau la loi.

LIVERPOOL, *mardi*, 5 *novembre*.

Le steamer *Egypt* est arrivé avec 200,000 dollars en numéraire.

Europe centrale.

BERLIN, *mardi*, 5 *novembre*.

Le bruit court que les troupes russes dirigées contre Khiva ont été rappelées.

VIENNE, *mardi*, 5 *novembre*.

Le comte Andrassy a été nommé major général de l'armée des Honveds.

LUXEMBOURG, *mardi*, 5 *novembre*.

La session législative a été ouverte aujourd'hui par le prince Henri

Après avoir remercié le pays pour les preuves de sympathie données au prince lors de la mort de la princesse, et au Roi, à l'occasion de son arrivée dans le grand-duché, le prince dit : « La nationalité luxembourgeoise qui a si souvent paru menacée pendant les dernières années, trouve une nouvelle garantie dans la déclaration faite à la suite de la convention du 11 juin dernier par les puissances signataires du traité de Londres, où elles considèrent comme subsistant toujours les engagements qu'elles ont contractés par ce traité. »

Le discours parle ensuite d'affaires intérieures sans intérêts pour l'étranger.

Pays du Nord.

COPENHAGUE, *lundi*, 4 *novembre*.

Le steamer belge neuf *Moscou*, capitaine Meulenaer, parti d'Anvers pour Dantzig, s'est totalement perdu près de Skagen. Le capitaine et dix hommes sont sauvés; on ignore le sort des sept autres.

Orient.

KRAGUJEWATZ, *mardi*, 5 *novembre*.

Séance de la Skuptschina. — Le ministre des affaires étrangères a répondu à l'interpellation relative à l'état dans lequel se trouve la question de Zwornik, que le gouvernement a négociée directement et sans aucune entremise avec la Porte.

Il espère de la sagesse de la Porte une solution prompte de la question.

La Skuptschina s'est déclarée satisfaite de la réponse du ministre.

Outre-Mer

NEW-YORK, *lundi*, 4 *novembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 112 1/4; plus haut prix, 112 1/4; plus bas, 111 3/4; change sur Londres, 108 1/2; id. sur Paris, 528 3/4; 5/20 bons américains (1885), 112 0/0; 5 p. c. id. (1871), 109 3/8; actions du chemin de fer illinois, 122 0/0; id. Erié, 53 3/4; Chicago, prefered, 88 1/4; Central Pacific, 90 1/2; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 19 1/2.

WASHINGTON, *mardi*, 5 *novembre*.

Les républicains libéraux, partisans de M. Greeley, l'ont emporté dans les élections de l'Etat de la Louisiane.

M. Mac Every a été élu gouverneur avec une majorité de 10,000 voix.

Bulletin des bourses.

PARIS, 5 *novembre*. — Emprunt 1872, 86-95 0/0. Emprunt 1871, 84-37 0/0. — Rente 3 p. c., 52-80. — — Crédit mob. franç., 432-00. — Crédit mob. esp., 485-00. — 5 p. c. Italien, 68-50 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 54-40. — Société Générale, 567-00. — Ch. de fer autrich., 788 00. — Ottomans nouv., 318-50. — Ch. de fer lombards, 486 00. — Id. hongrois, 000 00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord Espagne, 205 0/0. — Transatlantiques, 000 0/0. — Espagne ext., 30 1/4. — 6 p. c. américains, 1882, 104 3/8. — Lots Paris, 1871, 241 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0. — Banque de France, 4,630. — Banq. franco-hollandaise, 520. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0. — Id. sur Hambourg, 000 0/0. — Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque de Paris, 1,317.

PARIS, 5 *novembre*. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 98-25; id. à livrer, nov.-déc., 98-50, 4 premiers mois 1873, 99-25; 4 mois d'été, 99-60; 4 derniers mois, 100-20; huile de lin courant mois, 98-50; décembre, 98-00; 4 premiers mois, 98-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 69-00; décembre, 66-50; 4 premiers mois, 65-40; 4 mois de mars, 65-00.

AMSTERDAM, 5 *novembre*. — Aut. rente pap. mai, 61 0/0. — Id. argent, janv., 64 1/4. — Lots autr. (1860), 573 0/0. — Id. (1864), 160 1/2. — Lots hongr. (1870), 000 0/0. — Consolidés turcs (1865), 51 3/4. — 5/20 bons américains (1882), 98 5/16. — Espagne intér. 25 11/16. — Id. extér. (1869), 29 15/16. — Pays-Bas, 2 1/2, 54 1/2. — Ottoman, 149 1/2. — Pérou, 75 7/8. — Portugais, 41 0/0. — Empr. franç. 1872, 78 1/2. — Lots turcs anciens, 85 0/0. — Id. nouveaux, 00 0/0. — Changes : Londres, 12-06 0/0; Paris, 00 0/0; Hambourg, 00 0/00; Francfort, 000 0/0.

LONDRES, 5 *novembre*. — Consol. angl. 92 5/8 à 92 3/4. — 5/20 bons amér. 1882 90 1/8 à 90 3/8. — Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act. 43 3/8 à 43 5/8. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 53 0/0 à 00 0/0. — Id., 1869, 61 1/2 à 61 3/4. — Espagnol, 1869, 30 1/8 à 30 1/4. — 5 p. c. italien, 67 1/8 à 67 3/8. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 24 0/0 à 25 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 00 0/0 à 00 0/0. — Lombards, 18 3/4 à 18 7/8. — 5 p. c. français, 0 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0 0. — Pérou, 77 1/8 à 77 3/8. — Change : sur Paris, 25-95; sur Hambourg, 13-12 1/2, sur Anvers, 25-87. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 2 1/8 à 2 3/4.

LONDRES, 5 *novembre*. — Trois cargaisons de céréales sont arrivées et onze cargaisons sont à vendre.

LIVERPOOL, 5 *novembre*. — *Cotons*. — Clôture : Marché lourd.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 10,000 b., dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 12,000 balles.

Middling upland, 10 0/0; id. Orléans, 10 7/16; Bengale, 5 1/8 à 5 3/4; Dhollerah, 7 1/16.

MANCHESTER, 5 *novembre*. — Marché stationnaire.

BERLIN, 5 *novembre*. — Autr. rente pap., 61 3/4. — Id. argent, 65 1/4. — Lots autr., 1860, 96 1/4. — Id. 1864, 93 0/0. — Créd. mob. aut., 206 5/8. — Chem. de fer aut. 205 5/8. — Id. Lombard 126 0/0. — Turcs, 1865, 51 5/8. — 5 p. c. Italiens 66 1/2. — 5/20 bons amér. 1882, 96 7/8. — Actions Banq. centr. anvers.. 000 0/0. — Change : Amsterdam 139 3/8. — Paris, 79 5/12. — Londres 6-20 7/8. — Belgique 79 1/4. — Vienne 92 1/8. — Saint-Pétersbourg, 89 1/2.

BERLIN, 5 *novembre*. — Seigle, nov.-déc. 54 3/8; avril-mai, 55 1/8. — Froment, nov., 81 0/0 : avril-mai, 81 1/8. — Huile de colza, nov.-déc., 22 17/24; déc.-janv., 23 2/3

FRANCFORT, 5 *novembre*. — Ch. de fer Lombards, 222 1/4. — Autriche, rente argent, janvier, 65 3/8. — Id., papier, mai, 61 3/4. — Lots autrichien (1860), 96 1/2. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 364 0/0. — Ch. de fer autric., 362 1/4. — Lots hongrois (1870), 000 0/0. — 5/20 bons américains (1882) 96 1/4. — Change sur Londres, 118 9/16. — Id. sur Paris, 92 5/8. — Id. sur Amsterdam, 98 1/8. — Id. sur Vienne, 109 9/16. — Id. sur Hamb., 87 0/0. — 5 p. c. français 1872, 86 3/4. — Banque bruxelloise, 121 1/2. — Actions. Banq. centr. anvers., 115 3/4. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

VIENNE, 5 *novembre*. — Rente papier mai, 65-70. — Dito, arg., janv., 69-90. — Lots autr. (1854), 92-50. — Id. (1858) 183-00. — Id. (1860), 102-00. — Id. (1864), 141-50. — Crédit mob. autr., 330-30. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Cern., 146 00. — Act. Banq. Nation., 989-00. — Lots hongr. (1870), 103-00. — Chem. de fer autr. 330-00. — Id. du Nord, 204-50. — Lomb. nouv., 201-50. — Banque anglo-autr., 319-65. — Chemin de fer Theis, 244-50. — Changes Londres, 106-70, Hambourg, 68-45; Paris, 41-65. — Napoléon d'or, 8-56 1/2. — Argent, 106-25.

MADRID, 4 *novembre*. — Intérieur, 27-50. — Extérieur, 31-90.

Bibliographie

LES LIVRES NOUVEAUX.

Paris, usant plus que jamais de son droit de très-grande ville, continue d'offrir tous les contrastes. Les extrêmes s'y coudoient, en sorte que les jugements les plus sévères sur sa frivolité sont aussi légitimes que des pronostics favorables à sa régénération. Tel est le fait. Il s'agirait à la vérité de savoir si de pareilles oscillations entre le futile et le sérieux, le ridicule et le beau, le mal et le bien, entretiennent la vie ou l'épuisent.

Tandis que les cafés-concerts, qui pullulent en plein renouveau de prospérité, chantent à tue-tête devant un public follement nombreux, les couplets béotiens des *Godillots* ou les strophes de *Joséphine*, le chef-d'œuvre de l'anacréontisme inepte, on ne peut méconnaître l'activité des journaux politiques et le courage un peu dolent, mais opiniâtre, de la librairie savante. Beaucoup d'essais sont d'ailleurs tentés pour mettre à la portée de la foule les connaissances vraiment utiles et quelques écrits de cette classe sont pleins de mérite, comme œuvres d'exposition populaire. Bref, il y a quelque chose et peut-être y aura-t-il mieux demain. Les traces de l'énervement ne s'effacent pas en un jour. C'est une maladie dont on voudrait sans doute guérir, mais qui laisse à la pensée de la nation des travers, des partis-pris tètus et aussi de fâcheuses indécisions. Sollicité par les exagérations les plus diverses, l'esprit français hésite, et même dans les rangs des lettres ou des savants, revêt une apparence assez nouvelle de prudence cauteleuse, aussi étrangère à son tempérament natif que contraire à ses intérêts. Il serait temps de n'être pas si mesuré, si louvoyeur : avec ce régime trop continué, l'étisie viendrait vite. Les violences furieuses qui cherchent et qui suscitent la tempête sont assurément un danger; c'en est un autre, et plus dommageable, de s'engourdir dans l'attente résignée des événements.

A aucune époque, en celle-ci moins qu'en aucune autre, il n'est permis à personne de se laisser aller au gré des choses sans avoir essayé de les comprendre et de les prévoir. Bien qu'à cet égard la vue de l'homme soit courte et faillible, notre honneur est de lutter contre les chances d'erreur et de plonger nos regards aussi loin que possible dans l'avenir.

Existe-t-il une méthode pour se gouverner ainsi? Le monde moral obéit-il à des lois observables? On ne saurait guère douter ni de l'un ni de l'autre point. Les faits sortent des faits par des mouvements continus dont la série future n'échappe pas absolument à l'induction. S'il est vrai que le sentiment, surtout le sentiment du droit, puisse être d'un grand secours dans cette enquête, le raisonnement y est encore plus efficace lorsqu'il se fonde sur l'examen du présent et le souvenir intelligent du passé. L'histoire des choses ou contemporaines ou antérieures reste un point d'appui admirable.

Mais quelle histoire? Celle qui se tient à l'extérieur des révolutions humaines peut être un spectacle amusant ou émouvant; au fond elle donne un profit médiocre, moindre quelquefois que la lecture des romans. Il arrive même qu'elle gâte l'esprit en laissant croire que l'ordre du destin « soit écrit tout entier dans les choses passées, » et que des aventures individuelles, des particularités restreintes, aient la valeur d'un exemple décisif. Aucun axiome n'a fait plus de sots et n'a été invoqué par de plus grands sots que celui-ci. « L'histoire est l'école de la vie. » La vie n'a qu'une institutrice, l'expérience personnelle; l'expérience, à son tour, en tant que règle, n'a qu'une lumière certaine : la justice. Hors de là, tout est conjectures ou conseils très-indirects. Seulement, une intelligence ouverte et sagace acquiert une sérieuse aptitude à bien juger des futurs contingents si elle descend dans l'intimité des événements pour atteindre d'une part aux idées et de l'autre aux principes physiologiques dont ils sont la manifestation. L'histoire, suivant cette conception bien différente de la conception vulgaire, est une immense synthèse, et son vrai nom moderne c'est : « la science de l'homme, » ou, comme disent aujourd'hui les philosophes, « l'anthropologie. »

La morale et la physiologie sont donc, en un sens, les plus hautes sciences historiques, comme l'a vu Montesquieu, et comme l'avaient soupçonné plus anciennement d'autres aussi grands que lui. Mais chaque siècle, chaque nation, chaque école a ses illusions. Le point de vue de l'homme va et doit aller sans cesse se renouvelant, s'élargissant. Rien n'est définitivement acquis; rien n'entre à toujours dans une formule qui soit une clôture infranchissable. Celui qui ne sait pas cela ignore tout, comprend mal, abuse des notions les plus claires. Le sachant, on peut encore se tromper beaucoup; mais du moins on échappe à l'entêtement de l'orgueil et au fanatisme des systèmes; on doute et l'on affirme à propos.

Le beau côté de notre temps est dans cette possibilité d'étendre ainsi très-au loin les horizons et de ramener ensuite l'attention sévère sur des points minutieux, mais circonscrits favorablement pour l'analyse. La raison y gagne en envergure et en solidité. De là jusqu'à catéchiser, dogmatiser, prophétiser, il y a loin; mais enfin c'est déjà quelque chose de s'orienter en se débrouillant et de démêler à peu près les fils multipliés du métier éternel où se tisse la toile du temps et de l'être dont notre monde est fait. Chaque jour apporte à la science des documents nouveaux; chaque quart de siècle dévoile une branche de l'arbre encyclopédique. Aussi faut-il, à cette heure, une attention alerte pour suivre le progrès qui multiplie ses créations par les efforts individuels et ne peut être noté que par les soins collectifs de sociétés fraternelles, où les hommes de bonne volonté mettent en commun les résultats de leurs travaux.

La Société d'anthropologie de Paris, fondée depuis douze ans, est un de ces centres laborieux et rayonnants. Elle est la mère de celles que l'on voit maintenant fleurir à Londres, Florence, Madrid, New-York, Berlin. Son œuvre prospère avait besoin d'un organe de publicité, qui vient de se fonder. Le secrétaire général de cette Société, M. le docteur Paul Broca, inaugure et dirigera une *Revue d'anthropologie* qui, dès le premier numéro, promet de servir largement à la divulgation et à la coordination des études sur l'homme.

Bientôt sans doute nous verrons paraître, dans quelque résumé intelligent, les actes des deux congrès de Bruxelles et de Bordeaux, qui viennent d'attester la féconde grandeur des investigations sur les temps préhistoriques.

Une certaine faveur s'attache depuis quelques mois aux séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, en effet, a retrouvé une sorte de jeunesse. Des communications remarquables lui ont été faites, principalement pour la haute antiquité. Le bulletin publié par les libraires A. Durand et Pedone-Lauriel, avec une constance qui ne se dément pas, permet de suivre ce mouvement.

Une des dernières études reproduites par le compte rendu nous reporte à l'époque d'une ancienne dynastie égyptienne. C'est l'analyse faite par M. de Rougé d'un papyrus contenant l'un des plus vieux écrits de morale pratique que puissent offrir les annales littéraires. L'auteur égyptien, sous la forme d'un dialogue entre un sage, le scribe Ani et son fils, ne dément pas la réputation de prudence bourgeoise attribuée à sa nation et qui rappelle, d'une façon singulière, le ton d'Hésiode dans le poëme *des Travaux et des jours*, que M. Patin vient de nous rendre avec une piquante fidélité (cette traduction nouvelle est insérée dans le récent *Annuaire de l'Association pour les études grecques*). Le scribe Ani ramène, en outre, la pensée sur les livres sapientiaux des juifs, qui pourraient bien n'être pas plus originaux que les chapitres cosmogoniques attribués à Moïse. Les peuples de l'antiquité, comme ceux du moyen âge, ont eu ensemble des échanges continuels de sentiment et de pensée, jadis méconnus, aujourd'hui révélés, dont la connaissance a pour effet de mettre à la réforme une foule de jugements littéraires entièrement erronés. L'originalité absolue n'est nulle part, pas plus que la nouveauté absolue.

On peut continuellement faire la satire de l'homme et lui proposer des avis; mais depuis des siècles, tout a été dit par les moralistes, sous une forme ou sous une autre. Il y a vingt ou vingt-cinq siècles que le scribe Ani conseillait déjà aux jeunes Egyptiens de ne fréquenter que modérément la brasserie et d'y veiller sur soi-même. « Ne t'emporte pas, dit-il, dans la maison où l'on boit la bière; n'y élève pas la voix. La réponse sortie de ta bouche, tu ne sais pas ce que tu as dit. Quand tu tombes, le corps brisé, personne ne te prend la main. Tes voisins de table se tiennent à distance, car l'homme ivre est repoussé. — (Les buveurs égyptiens n'étaient pas charitables entre eux, tout comme des buveurs anglais.) — Si l'on vient te chercher pour un entretien, on te trouve étendu sur la poussière, aussi incapable d'action qu'un marmot. » Ani ajoute rudement : « Ne sors pas de chez toi. » Propos de vieillard; l'homme jeune aime la société de ses pareils, au risque de n'y pas être plus édifié qu'édifiant.

Un peu de folie habite toujours en un coin des cervelles les moins reprochables, et l'erreur la plus excusable selon la nature, est celle qui provient de la sociabilité. Caton disait sur lui-même : « J'ai mené dès mon jeune âge une vie économe, dure, active, au milieu de toutes les privations, cultivant mon champ et mes rochers sabins, défrichant et ensemençant la pierre. » Pourtant il ne disait pas tout, s'il faut en croire Horace : sa vertu s'est plus d'une fois échauffée par le vin; mais probablement, pour éviter le scandale, il buvait seul, ce qui est d'une hypocrisie sénile. Il ne faudrait pas du tout s'étonner si de nouveaux papyrus nous apprenaient un jour que le bon scribe Ani, après avoir si bien morigéné son fils, encourait le même reproche que l'histoire, sur la foi d'Horace, adresse à la mémoire de Caton.

Après tout, ce témoin peut être récusé, comme enclin à la médisance et comme poëte, c'est-à-dire capable d'exagération. Voilà sans doute pourquoi l'on ne trouve pas trace de son allégation dans le savant livre de M. Adolphe Berger. Le spirituel professeur, bien qu'admirateur et ami d'Horace, ne souffle mot de son dire, et retrace la vie entière de Caton sans faire la moindre allusion à ce détail. — Tout biographe est enclin à l'idolâtrie et omet les particularités qui dérangent son point de vue.

Au contraire, M. Berger rapporte avec onction ces paroles du vieux Romain dans le *Livre des conseils*, composé à l'intention de Caton le fils : « Pour les anciens, mes maîtres, le mot *avare* avait un sens très-large; ils appelaient de ce nom un homme prodigue, avide, paré, débauché, indolent. On payait alors un cheval de labour plus qu'un cuisinier. Nulle estime pour la poésie. Celui qui se livrait à cette frivolité ou qui recherchait les festins était nommé fainéant ou parasite... La vie humaine est comme le fer. Si on l'emploie, il s'use; si on ne l'emploie pas, il est usé tout de même par la rouille. De même, si l'homme travaille, il s'use; s'il ne travaille pas, l'inertie et la paresse lui font encore plus de mal que le travail (1). »

A cette dernière réflexion il n'y a rien à objecter. Elle est juste, assurément, comme la plupart des préceptes de l'ancienne morale, qui doit demeurer la morale de tout temps. Mais pour cela même, elle n'a jamais été neuve. Il en faut penser autant des grandes crises de la politique : depuis qu'il y a des cités, il y a des révolutions qui se ressemblent dans leurs caractères généraux, du moins dans ceux qui sont apparents, et même dans bien des causes *de dessous* qui sont essentiellement analogues. La difficulté est, non pas d'y savoir discerner ce qui est éternel, mais ce qui est muable, temporaire et particulier. Voilà où l'historien a besoin de finesse, de labeur : caractériser tel peuple, tel homme, comme un peintre habile réussit pour un portrait, c'est l'art supérieur et celui qui exige la délicatesse extrême du tact. Encore est-il beaucoup de chances pour qu'un auteur, avec toute l'érudition du monde et une incontestable sagacité, se trompe dans ses conclusions et les marque de l'esprit de sa propre nation, de son propre temps, de sa propre conception de la société ou de la vie. S'il est, par exemple, un homme d'aujourd'hui qui sache tout à fond l'histoire de Rome, qui en ait pénétré les recoins et deviné une foule de ressorts cachés, c'est M. Mommsen. On ne saurait mettre un talent plus vigoureux au service de l'érudition. Et pourtant, lorsque son livre arrive aux dernières parties, tous les défauts malencontreux du germanisme actuel émergent dans les pages de l'écrivain. En le lisant, un Français ne peut se défendre d'une joie maligne. Instruit par les malheurs de son pays, éclairé par l'expérience chèrement achetée, le lecteur parisien a le fâcheux plaisir de voir à quel degré d'aberration s'emporte une des plus fortes intelligences de l'Allemagne, lorsqu'elle se heurte à ces deux choses souveraines : le droit et la vérité. M. Mommsen, comme tout bon lettré allemand de l'heure présente, cultive le césarisme avec dévotion et ploie l'histoire au gré de cette idée immorale. Les fruits que l'Allemagne, si hautaine et si satisfaite d'elle-même, retirera un jour de l'égarement de ses docteurs et de ses politiques, seront assez amers pour que les souffrances qui suivront dépassent l'espérance de ses ennemis.

Du reste, si jamais la doctrine de l'hérédité intellectuelle peut être démontrée, ce sera précisément par l'exemple des Allemands. Le fétichisme césarien est une affliction congénitale de leur cerveau. De tout temps, ils ont adoré la force; de tout temps, ils ont eu l'idolâtrie des mots et des choses emphatiques; de tout temps, leur bouche s'est ouverte d'une façon particulièrement laudative et admirative pour prononcer les mots qui désignent l'autorité, l'impérialisme et autres objets congénères. S'ils vantent encore le vieil esprit individualiste de leur race, c'est un pur souvenir d'archéologie préhistorique, une tradition quasi fabuleuse des siècles inconnus. D'aussi loin qu'on les voit à la lumière de l'histoire, on leur trouve la propension la plus vive à devenir les vassaux de quelqu'un et à trouver chacun sa place hiérarchique dans une pyramide humaine dont un *kaiser* quelconque occupe le sommet. Le premier soldat germain qui fut reçu comme auxiliaire dans une cohorte de l'armée romaine transmit à toute sa nation le culte du Dieu-empereur, et forma le vœu de voir un Germain à ce pinacle de l'univers. La Germanie a méprisé les Romains du jour où elle a vu que l'empire faiblissait et que des ruines de l'autorité césarienne pouvaient surgir les libertés égalitaires des municipes. Elle n'a été heureuse qu'à partir du siècle où de ses mains elle a pu élever sur le trône impérial ce Prudhomme-géant que l'on nomme Charlemagne. Courte félicité! Le monde, dès la fin de ce même siècle, démantelait l'insupportable échafaudage de cette fausse grandeur : l'empire, le saint empire tombait en pièces. L'Allemagne a tout tenté, tout souffert, tout sacrifié, pour en poursuivre la restauration. Il lui a fallu du temps pour en retrouver les assises, mais dans l'intervalle, aidée du cléricalisme, elle est parvenue à donner une espèce de physionomie imposante à ce bourreau des peuples, à ce lourd imitateur des formes romaines. L'histoire, trompée, trompeuse, s'est inclinée respectueusement devant un copiste ignorant et barbare de Rome avilie.

Il vient de naître à la librairie Didier une nouvelle *Histoire d'Allemagne*, écrite par un Français, M. Zeller, et, d'après le début, on suppose qu'elle sera érudite, sérieuse; mais, en vérité, le savant narrateur aurait dû secouer le joug traditionnel de l'admiration et nous rendre le Charlemagne authentique, celui qui fait horreur et pitié. Attila vaut mieux. Ce monstre, du moins, n'était ni monacal, ni théologien, ni plagiaire des tyrannies bureaucratiques de Rome. L'Allemagne vénère, elle réclame en Charlemagne le type souverain et réussi de ses conceptions politiques : il faut le lui abandonner sans regret.

La vanité des nations n'est pas moins ingénieuse que celle des individus à se précipiter sur toutes sortes d'appeaux. Les peuples sont volontiers *gobeurs*. Ils jugent de leur passé avec une imagination crédule, s'abusent sur le présent, voient l'avenir en rose. Combien sont rares les périodes où l'on a cherché la gloire par la justice de préférence à la gloriole dans le mensonge! Et cependant le principal avantage de ces grandes collectivités pourrait être d'atteindre au bien solide, à celui qui réunit le droit à la sécurité, l'aisance à la dignité. Elles y réussiraient sans trop de peines si, au lieu de s'admirer béatement et de tourner idéalement toutes leurs aventures à leur propre exaltation, elles se connaissaient pour ce qu'elles sont, sottes ou coupables ici, judicieuses là, infirmes ailleurs. Le surcroît du mal est que leurs historiens, pour rehausser l'œuvre qu'ils entreprennent, commencent par se monter la tête, grisent ensuite leurs lecteurs. Ces chimères enfantent ainsi les chimères; chaque coin du monde devient un théâtre sur lequel des gens se guindent pour s'applaudir soi-même. De ridicules imbroglios passent pour pièces de génie; le naturel et le vrai ne sont ni aimés ni rencontrés. L'histoire est une farce d'histrions ordinairement solennels, toujours charlatans, à moins qu'elle ne ressemble à la marmite des sorcières de Macbeth, fabriquant une hideuse bouillie de crapauds et de vipères qui est censée contenir en essence le mystère des choses terrestres. Quand nous rendra-t-on les procédés simples et probes, qui furent l'honneur au XVIIe siècle d'un Mézeray, au commencement du XIXe d'un Sismondi. S'ils ont manqué de prestige et d'enluminure, ils ont vu clair dans les événements humains, ils n'ont rien surfait, rien altéré, et ce qu'ils voyaient, ils ont osé l'exprimer sans vaine faconde. Dans l'intervalle qui les sépare, Voltaire tend la main à l'un et à l'autre. Il a plus d'esprit et plus de feu, mais en les dépassant par le bonheur d'un talent plus preste, il est, comme ces hommes si honnêtes, passionné pour les principes nécessaires de l'humanité, de la civilisation. L'*Essai sur les mœurs* est peut-être le livre d'histoire qui fait le plus d'honneur à la littérature de toute l'Europe moderne. Quelques écrivains ont été dignes, autour de lui, encore après lui, que notre légitime reconnaissance ne les oublie pas; mais c'est de lui surtout que devra procéder l'école française, si elle entend reprendre un rôle glorieux de propagandiste et d'institutrice. Sur son modèle, elle s'attachera passionnément au désir de n'être en rien dupe ni fallacieuse. Cette sincérité opiniâtre, cette critique n'excluent aucunement l'art, l'enthousiasme, la malice même, mais elle exige avant tout de la vigueur et du bon sens. Un peu de tout cela existe, avec une immense curiosité du détail, dans l'*Histoire des Français des divers Etats*, que nous devons à Alexis Monteil.

Ce qui est fâcheux, c'est que ce vaillant travailleur se soit trompé sur l'étendue de ses forces : il a présumé à tort qu'il lui serait possible de concentrer dans une infinité de petits cadres tous les matériaux mis sous sa main par de longues et patientes investigations sur tous les détails de la vie française du quatorzième au dix-neuvième siècle, puis de donner un mouvement particulier, une physionomie spéciale, à chacun de ses chapitres, d'y introduire en un mot la comédie ou le drame avec une inépuisable variété d'allures. Il a perdu, dans la construction de plusieurs centaines de saynètes, un temps précieux et donné à son œuvre un caractère de prétention qui fatigue. Les éléments si divers et si rares dont il disposait n'ont pu se grouper tous convenablement. La marqueterie est un genre qui a sa valeur, mais la simple coordination est d'une exécution plus sûre, plus claire, plus propice à la netteté dans l'histoire.

Instruit par les mécomptes de son prédécesseur Monteil, M. Augustin Challamel s'est préservé de la faute qui les avait amenés; il a simplement rapproché à leur ordre dans une série régulière, qui suit en même temps et la chronologie et la nature, les milliers de faits dont se composent les *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*. L'œuvre en est à son huitième volume. L'Académie française l'a justement récompensée d'un de ses prix les plus honorables. On peut suivre dans les sages tableaux de M. Challamel le développement, le panorama de toute la vie politique et sociale en France, non pas seulement depuis le quatorzième siècle, mais depuis les époques tout à fait reculées. Les phases de préparation, de naissance, d'épanouissement, de déclin, parcourues par chaque institution, sont présentées sobrement et clairement. Il est même possible, lorsque la chose en vaut la peine, d'observer des avortements qui ont tenu à des circonstances passagères, à des tentatives prématurées, et qui sont l'indication d'essais à reprendre.

Les mêmes genres de qualités recommandent les trois volumes du livre considérable de M. Maxime du Camp : PARIS, *ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle*. Il a par surcroît l'animation plus vive qui résulte de l'actualité des choses. Nous doutons qu'il existe un autre tableau aussi large, aussi étudié de ce Paris, dont François Ier déjà disait à Charles-Quint : « Ce n'est pas une ville, c'est un monde. »

Dans les parties maintenant publiées, M. M. du Camp a traité des objets qui suivent : la poste, les télégraphes, les voitures, les chemins de fer, la Seine et son cours, les industries exercées à l'aide de l'eau, la morgue, l'alimentation, le tabac, la monnaie, la Banque de France, les malfaiteurs, la police, la cour d'assises, les prisons, la guillotine, la prostitution.

D'autres chapitres se préparent, dont la *Revue des Deux-Mondes* recevra la primeur, comme elle l'a eue des premiers; le tout aura une vraie valeur d'ensemble pour nous et pour les hommes qui viendront après nous. Paris, quelles que soient ses destinées futures, demeurera un impérissable sujet de curiosité philosophique. Ses détracteurs, ses ennemis, ne lui enlèveront ni sa singularité ni ses gloires, et plus d'un entre ceux qui le voudraient autre et moindre qu'il n'est, ne peut se défendre de revoir « cette grande Babylone qu'on aime toujours en la maudissant. »

Babylone! La comparaison n'est plus neuve, puisqu'on la trouve dans une lettre de Chateaubriand à la date de 1820 (2), mais elle subsiste, en rapprochant, par-dessus les siècles, deux types monstrueux et sublimes de l'activité sociale.

X. L.

(1) *Histoire de l'éloquence latine* depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, d'après les notes de M. Adolphe Berger, professeur à la Faculté des lettres de Paris, réunies et publiées par M. Victor Cucheval. Paris, Hachette, 2 vol. in-12, 1872. — Il serait injuste de ne pas mentionner, à côté de ce livre posthume, estimable malgré ses lacunes, une autre composition très-vivante : *l'Eloquence républicaine de Rome*, d'après les fragments authentiques, par M. J.-E. DEMARTEAU, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Mons. La préface est de M. Egger (Bruxelles, Manceaux, 1870).

(2) SAINTE-BEUVE. *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'empire*. Nouvelle édition, 1872; 2 vol. in-12, Michel Lévy frères, éditeurs.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES DU 2. — Laes, fondeur, place du Jeu de Balle, et Panneels, dentellière, rue des Rats. — Koenig, cordonnier, à Bruxelles, et Probst, servante, à Ixelles. — Lamot, lithographe, rue d'Ophem, et Robyn, tailleuse, rue de Flandre. — Vanderlinden, tailleur, rue Haute, et Durville, giletière, rue du Saint-Esprit. — Timmerman, professeur, à Saint-Josse-ten-Noode, et Thewissen, tailleuse, rue Cantersteen. — Dekeuleneer, bijoutier, rue Rempart-des-Moines, et Vanvelthem, polisseuse de bijoux, à Molenbeek-Saint-Jean. — Abbeloos, journalier, à Anderlecht, et Vanelewyck, servante, Vieux-Marché-aux-Grains. — Respen, cabaretier, Petite rue des Bouchers, et Wilmet, servante, même rue. — Demesmaeker, jardinier, à Ixelles, et Dumont, tailleuse, rue Saint-Jean-Népomucène. — Meerens, employé, quai aux Barques, et Vandenneste, modiste, domiciliée même quai. — Roobaert, employé, rue de Berlaimont, et Gersabeck, tailleuse, rue des Six-Jetons. — Laurent, cordonnier, rue de l'Impératrice, et Bramerel, tailleuse, rue des Vers.

MARIAGES DU 4. — Steurs, magasinier, à Laeken, et Portaels, servante, rue de Berlaimont. — Recoquillon, menuisier, rue Saint-Géry, et Paridaens, tailleuse, id. — Vandereecken, journalier, rue de l'Obéissance, et Degrauwe, tailleuse, rue Granvelle. — Duval, pâtissier, rue de Flandre, et Dedeken, tailleuse, rue de l'Abattoir. — Keulemans, magasinier, rue Vésale, et Vanmeerbergen, boutiquière, rue des Tanneurs. — Fougnies, professeur, à Frameries, et Dewilde, lingère, rue du Canon. — Poisson, peintre, impasse au Seigle, et Vannieuwenhove, dentellière, impasse Locrel. — Levert, typographe, rue de Terre-Neuve, et Commun, modiste, même rue. — Mottie, boucher, rue Camusel, et Laros, tailleuse à Saint-Josse-ten-Noode. — Naeyaert, plombier, rue de la Cigogne, et Weyckmans, bordeuse de bottines, impasse du Pupitre. — Wulleput, serrurier, place du Jeu de Balle, et Snyders, journalière à Saint-Gilles. — Vancraenenbroek, monteur en bronze, impasse de l'Asile, et Deceuster, servante, Grand'Place. — Marit, maçon, rue des Visitandines, et Dion, dentellière, même rue. — Vanloven, sellier, rue des Finances, et Vanhove, lingère, rue de la Sablonnière. — Borremaecker, cigarier, impasse de la Laitière, et Hans, journalière, même impasse. — Heyndrickx, serrurier, imp. Meert, et Crabbe, repasseuse, imp. Defuisseaux. — Verspreet, tireur de vin, à Grimberghen, et Degreef, rue de Terre-Neuve. — Holl, boucher, à Molenbeek-Saint-Jean, et Tastenoy, journalière, boulevard de l'Abattoir.

DÉCÈS, *déclarations des* 3 *et* 4. — Keymolen, 73 ans, épouse Borgé, boulevard du Midi. — Barbier, servante, 48 ans, rue du Pachéco. — Vandenbossche, journalière, 38 ans, époux Deneef, id. — Vanholsbeek, 55 ans, épouse Symynck, rue de la Paille. — Lambelé, 39 ans, épouse Nau, rue Haute. — Desmet, journalière, 87 ans, veuve Helaert, rue du Canal. — Vandam, 71 ans, veuve Goris, rue du Pachéco. — Deknop, menuisier, 25 ans époux Garon, id. — Hupez, servante, 25 ans, id. — Stylmans, débardeur, 50 ans, époux Crabbe, id. — Hanssens, jardinier, 66 ans, id. — Dumont, charretier, époux Dechamps, rue de l'Etoile. — Wittenbergh, tailleur, 42 ans, rue Ravensteyn. — Charmentier, fleuriste, 39 ans, époux Bageard, rue Marché-aux Fromages. — 13 enfants au-dessous de sept ans.

BULLETIN COMMERCIAL

AUBEL, 4 *novembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hectolitre, fr. 26-00, baisse 0-00; seigle, 16-25, baisse 0-00; féverolles, 16-50, hausse 0-50; avoine, 9-50, hausse 0-50, orge, 14-00, baisse 1-00; pom. de terre, les 100 kil. 7-00, hausse 0-00; beurre; le demi-kil., 1-68, hausse 0-10.

COURTRAI, 4 *novembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hect., fr. 23-67 à 26-00; seigle, fr. 13-17 à 13-67. — Huile de colza, la tonne de 48 lots, fr. 86-75 à 86-50; id. de lin, fr. 87-50 à 00-00. — Tourteaux de colza, les 100 kil., fr. 18-50 à 00-00; id. de lin, 24-00 à 30-00.

GRAMMONT, 4 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, les 100 kil., fr. 30-00, baisse 0-50; méteil, 22-50, hausse 0-50; seigle, 18-00, baisse 1-00; avoine, 17-50, baisse 0-50; fèves, 19-00, hausse 1-00; pommes de terre, 6-50, baisse 1-50; linette, 36-00 hausse 0-00; colza, 41-00, hausse 2-50; lin par kil. 0-00, hausse 0-00; beurre, par kil., 2-60, baisse 0-10; œufs, les 25, 2-50, baisse 0-25.

LIÉGE, 4 *novembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 1re qual., le sac de 103 kil., fr. 34-50, baisse 0-00; id. 2e qual., 32-50, baisse 0-25; seigle, 1re qual., les 94 kil., 19-25, baisse 0-50; id. 2e qual., 00-00, baisse 0-00; orge 1re qual., le sac de 94 kil., 21-00, hausse 0-00; id. 2e qual., 19-50, hausse 0-00; épeautre, 1re qual., le muid de 112 kilog., 26-50, baisse 0-00; id. 2e qual., 24-50, baisse 0-00; avoine 1re qual., le muid de 150 kil. 28-00, hausse 1-00; id. 2e qual., 26-00, hausse 1-00.

NINOVE, 5 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 100 les kil., fr. 30-00 à 32-00; seigle, 18-00 à 19-00; avoine 17-00 à 18-00; graine de colza, 00 00 à 00-00; pommes de terre, 7-00 à 7-50; beurre, le demi-kilog., 1-45 à 1-55

TIRLEMONT, 5 *novembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 34-10, hausse 0-00; seigle, 20-60, baisse 0-00; avoine, 16 93, hausse 0-00; colza 41-00, baisse 0-25; orge, 00-00, baisse 0-00; sarrasin, 00-00, baisse 0-00; pommes de terre, 6-00, baisse 0-00; paille, 3-50, hausse 0-50; foin, 4-50, hausse 0-50; chanvre le kil., 0-00, hausse 0-00; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00; beurre, id., 3-00, hausse 0-05 œufs, les 26, 2-50, hausse 0-14.

COMMERCE D'ANVERS. — 5 *novembre*

Cafés. — Le marché est resté très-ferme, mais nous n'avons pas connaissance d'affaires de premières mains.

Céréales. — Les affaires en froment vieux sont complétement nulles. En froment français nouveau, il s'est vendu quelques lots de 31 à 33 fr. selon qualité.

Les seigles français nouveaux ont été vivement demandés et deviennent très-rares. On a payé jusqu'à fr. 19 3/4 entr. pour disp. sur place.

Les orges et les avoines sont soutenus avec transactions limitées.

La graine de lin à battre de la mer Noire, attendu incessamment, a été payé de fr. 41 à 42.

La graine de lin à semer, couronne nouvelle, de Riga, se vend de fr. 41 1/2 à 42 1/2 par baril.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui par steamer *Albers* 287 chevaux secs de Buenos-Ayres, de 8 2/3 k. à fr. 16.

Laines. — Sans affaires de gré à gré aujourd'hui. La quatrième série des enchères trimestrielles de laines sur notre place commencera cette après-midi et se terminera le 22 novembre prochain.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	56 à — —	56 — à — —
Courant...........	55 1/2 » — —	56 — » — —
Décembre..........	— — » — —	56 — » — —
Deux derniers mois.	— — » — —	— — » — —
Janvier...........	— — » — —	56 1/2 » — —
Février...........	— — » — —	55 — » — —
Mars..............	— — » — —	54 — » — —
Trois premiers mois.	— — » — —	55 — » — —

Marché soutenu.

Résines. — Marché ferme. On a vendu aujourd'hui 10,000 kilos colophane de France.

Riz. — Nous avons appris la vente de 3,000 balles Arracan vieux à prix soutenus.

Saindoux. — Marché sans changement ferme. Il s'est vendu environ 400 tierçons Wilcox disp. à fl. 26 1/4 entr. par 50 kilos. A livrer nous n'avons pas connaissance d'affaires.

Ayuntamiento de Madrid

Salaisons. — Marché fermement tenu. Il s'est fait 200 caisses short middles, disp., à fr. 113 entr. En long middles nous n'avons rien appris par suite de manque du stock. Ils sont généralement tenus de fr. 109 à 110, entr., les 100 kil.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible.... fr. 00 00 à 00 00
— — 3 mois d'octob. fr. 62 50 à 00 00

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 3. — Le st. angl. *Germania*, c Mallett, de Londres, avec diverses marchandises.
Le st. angl. *Harwich*, c. Chilver, de Harwich, avec diverses marchandises.
Le st. angl. *Salisbury*, c. Dawson, de West-Hartlepool, avec fer.
Le st. angl. *Danetta*, c. Fryett, de Middlesbro, avec fer.
Le steam. angl. *Windsor*, c. Luckie, de Leith, avec div. march.
Le steam. esp. *Quevedo*, c. Baldo, de Londres, avec div. march.
La goël. angl. *Result*, c. Mamer, de Villanova-di-Portimao, avec div. march.
— DU 4. — Le steamer belge *Baron Osy*, c. Verbist, de Londres, avec diverses marchandises.
Le steamer anglais *Shark*, c. St-John, de Hull, avec diverses marchandises.
Le steamer anglais *Eider*, c. Wood, de Hull, avec diverses marchandises.
Le st. angl. *Falcon*, c. Leader, de Hull, avec div. march. et 4 passagers.
Le st. allem. *Möwe*, c. Hoffmann, de Brême, avec div. march.
Le st. angl. *Enterprise*, c. Targett, de Londres, avec div. march.
La goël. angl. *Vectis*, c. Folland, de Teignmouth, avec terre à porcelaine.
Le st. belge *Comte de Hainaut*, c. Cassimon, de Bordeaux, avec div. march.

DÉPARTS DU 3. — Le st. angl. *Nestor*, c. Bearman, pour Londres, ch.
Le st. angl. *Kestrel*, c. Carew, pr Liverpool, ch.
Le st. belge *Fanny David*, c. Van der Have, pour Constantinople, ch.
— DU 4. — Le brick anglais *Isca*, c. Matthews, pour Buenos-Ayres, ch.
Le brick français *Victorine Hortense*, c. Goueslain, pour Skien, sur lest.
La goëlette française *Sylvine*, c. March, pour l'Afrique, ch.
La goëlette française *Marie Amanda*, c. Lequellec, pour La Rochelle, ch.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LONDRES, *4 novembre.* — *Céréales.* — Depuis hier, le temps semble vouloir devenir meilleur. Les pluies ont cessé, le temps s'est rafraîchi, et l'on peut espérer que les pluies torrentielles de ces derniers temps ont cessé. Si cet état de la température continue, on peut espérer, les importations aidant, que la baisse sur les céréales s'accentuera davantage.

Blé. — Marklane avait aujourd'hui un peu plus de fermeté que ces derniers temps. Le blé indigène n'y figurait pas en grande quantité. C'était tout le contraire pour le blé de l'étranger. La première qualité des blés anglais se vendent au meilleur prix, mais la qualité inférieure était en baisse. Le blé étranger, très-recherché, avait une tendance à la hausse.

Orge. — L'orge était en quantité modérée. La belle qualité pour la brasserie était toujours aussi chère ; les autres sortes restaient stationnaires.

Avoine. — Approvisionnement considérable. La demande était calme et les prix sont restés ceux du dernier marché.

Maïs. — Le maïs n'a subi aucune variation.
La *féverolle* et les *pois* s'écoulaient difficilement.
La *farine* maintenait son prix.

STETTIN, *4 novembre.* — Froment, calme ; nov.-déc. 79 3/4 ; print., 81. — Seigle, ferme ; nov.-déc. 53 1/4 ; print. 54 7/8.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses*

HAVRE, *4 novembre.* — La semaine s'ouvre avec des affaires peu actives en *cotons*, la consommation et la spéculation restant éloignées du marché. Le disponible, plus offert, vu les renforts attendus incessamment d'Amérique, a rétrogradé d'environ fr. 1 sur la cote de jeudi dernier, et le très-ordinaire New-Orleans ne vaut plus actuellement que fr. 126 ; la même désignation en Georgie se paie fr. 118.

A livrer le marché est nul, vu la réserve de la spéculation.

Les ventes notées jusqu'à 4 heures vont en somme à environ 1,010 b., la totalité en disponible, et y compris 100 b. Madras à fr. 77-50.

A terme, les cours poursuivent leur mouvement rétrograde. Le low-middling New-Orleans s'obtient, ... sur novembre, à fr. 117 cette après-midi : à fr. 120 ... trois premiers sur décembre, et à fr. 116-50 sur les ... mois de l'année prochaine.

Les cafés, quoique calmes, se maintiennent en assez bonne position, vu l'extrême fermeté des détenteurs, en face d'un stock réduit. Nous n'avons eu à noter, en somme, aujourd'hui, que 400 sacs Haïti Cap, à livrer, par *Anna-et-Julie*, en revente, à fr. 87 les 50 kil., ent. ; 71 sacs Rio, à fr. 85 ent. ; 101 sacs dito, de fr. 161 à 162 acq., et 319 sacs dito, à livrer par *Deux Eulalie*, à fr. 88, ent.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 1/4). — Mercredi, 6, *le Pré-aux-Clercs*, op.-com. en 3 actes ; *Bonsoir, M. Pantalon*, op.-com. en 1 acte.
Jeudi, 7, *le Prophète*.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Mercredi, 6, pour les représentations de M. Ravel et de Mme Deschamps : *le Chapeau de paille d'Italie*, com. en 3 actes ; *le Serment d'Horace*, com. en 1 acte ; *un Maître en service*, c. en 1 acte ; *une Tempête dans un verre d'eau*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Mercredi, 6, *le Centenaire*, pièce nouv. en 5 actes

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 1/2). — Tous les soirs, *les Petites Danaïdes*, pièce fantastique en 8 tableaux. — ... *Buttons or Kitchen belle*, pantomime anglaise jouée par la ... troupe Evans. — *Un Tigre du Bengale*, vaud. en 1 acte.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/4). — Mercredi, 6, *Maison neuve*, com. en 5 actes.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 0/0). — Mercredi, 6, *l'Alibi*, op. bouffe en 3 actes ; *le Bien d'autrui*, op. en 1 acte ; *Il est de la police*, vaud. en 1 acte.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée : 1 fr. ; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleurs*, 45, r. Lafayette, Paris.

OUVERTURE DU CURSAAL
du 1er avril au 31 décembre.

BAINS DE WIESBADEN

OUVERTURE DU CURSAAL
du 1er avril au 31 décembre.

Indépendamment de la vertu de ses eaux et de sa position vraiment exceptionnelle près du Rhin, à proximité de Mayence et de Francfort, Wiesbaden offre aux étrangers tous les agréments qui rendent attrayant le séjour d'une ville de bains. — Musique quotidienne, bals, concerts, cabinet de lecture et restaurant à la française, café-billard dans le magnifique établissement du Cursaal. Le Trente-et-Quarante joué avec un demi-refait, la Roulette avec un zéro.—Théâtre richement subventionné, belle chasse en plaine, traitement hydrothérapique, cabinet d'inhalation d'air comprimé, bains de natation, de vapeur, russes et d'aiguilles de sapin au Nérothal et à la Dietenmühle ; excursions au Johannisberg, au Niederwald et dans Rhingau, par les chemins de fer rhénane. Trajet de Paris, Wiesbaden par Bingerbruck en quatorze heures, communications rapides avec Ems. Les étrangers y trouveront en outre *tous les autres avantages* qu'offrent les établissements les plus favorisés. — Vers le mois de septembre, COURSES EN PLAINE et STEEPLE CHASE dans le romantique vallon de Klarenthal, près Wiesbaden. A l'occasion de cette fête hippique, il y aura GRAND CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL au Kursaal, GRAND OPÉRA et BAL PARÉ.

Toutes les eaux de Nassau se trouvent à Paris, rue de la Michodière, n° 11, à la Compagnie hydrologique allemande.

SAISON D'HIVER A HOMBOURG

PRÈS FRANCFORT-SUR-MEIN.

La **Saison d'Hiver à Hombourg** commence le **1er Octobre** et finira le **31 Décembre**.

Le **CASINO** renferme une vaste et immense Galerie, bien fermée, admirablement chauffée, exposée au midi et servant de promenade **d'Hiver.**

Pendant la **Saison d'Hiver,** les **Bals,** les **Fêtes** et les **Concerts** se succèdent sans interruption.
Orchestre d'élite.
Grand Café sur le modèle des premiers etablissements de Paris, contenant plusieurs billards. — **Restaurant** tenu par CHEVET.

La **Roulette** se joue avec **un seul zéro** et le **Trente et Quarante** avec **demi-refait.**

Chasse à tir en plaine et en forêt sur une étendue de vingt mille hectares ; gros et petit gibier.

Hôtels, Villas et **Appartements meublés** à des prix modérés.

Station télégraphique.

On se rend de **Paris** à **Hombourg** en 17 heures.

ADJUDICATION en l'étude de Me SEBERT, notaire à Paris, le samedi 9 novembre 1872, de : **17 ACTIONS** du chemin de fer du Centre (belge). Mise à prix : 50 francs. ET **64 OBLIGATIONS** du chemin de fer du nord-ouest de l'Espagne. Mise à prix : 1,000 francs. 3831

PRÊTS SUR TITRES. *Mêmes numéros rendus.* Intérêt 6 p. c. l'an, au *Comptoir financier de la Seine*, 64, rue de Rennes, à Paris, paiement de coupons, 25 c. par 100 fr. 3517

EN CHARGE AU NIEUWDIEP
POUR
BATAVIA ET SOURABAYA
Le navire à vapeur
DE RUYTER, cap. FALCK.
3/3 Veritas, 20 ans Liverpool.
1,646 *tonn. de jauge*, 800 *chevaux de force effectifs.*
Départ : 30 novembre.

Ce navire ayant fait les traversées :
De Liverpool à Bombay en 35 jours ;
De Londres à Calcutta en 41 jours.
A d'excellents emménagements pour 30 passagers de première classe.

Frets pour BATAVIA :

Pour manuftres et marchdises fines fl. P.-B. 60 et 15 %
» » écrues et cubage ord. » 50 15
» » lourdes........... » 30 15
par last de 120 pieds cubes d'Amsterdam ou de 2,000 kil.

Pour SOURABAYA :

Fl. P.-B. 20 et 15 p. c. d'augmentation par last. Frets payables d'avance. Les colis pour chaque destination doivent être marqués distinctement.
S'adresser aux courtiers : MM. OOLGAARDT et BRUYNIER, à Amsterdam ; F.-J.-G. SERVAIS, à Anvers ; A. BENIER, à Flessingue, ou à l'armateur Théodore-C. ENGELS, à Anvers ; Flessingue H. 117.

Hôtel OLIVIER, à Londres
37, Finsbury Square, E. C.
Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.
Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.
N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

THE GRAPHIC.
Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis ; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe.

AVIS. — 500 FRANCS DE RÉCOMPENSE.
Un **jeune Anglais**, âgé de 26 ans, s'est évadé d'un asile d'aliénés de Paris le 13 octobre. Signalement : Taille : 1m72 environ, corpulent, blond, rasé, sauf la moustache qu'il porte cirée, double menton, tête volumineuse avec cheveux bouclés, front ridé ; la paupière gauche légèrement tombante. Il était vêtu d'une redingote foncée avec collet et parements en velours, pantalon gris écossais, gilet de tricot marron avec boutons de nacre. Deux bagues de valeur, l'une en forme de serpent avec une grosse turquoise et deux diamants, l'autre forme chevalière en or massif, gravée d'armoiries. Ce jeune homme parle et écrit parfaitement le français. Il est de manières polies et affables. Il prend des noms et des titres auxquels il n'a pas droit. Il fait de faux bons et chèques sur des banquiers imaginaires et commet des escroqueries dans les hôtels et ailleurs. Il écrit beaucoup et traîne de volumineux écrits avec lui. Il fréquente les théâtres et les bals publics. — Adresser tous renseignements à M. VERDIER, 18, rue Laffitte, à Paris, ou au chef de la police de sûreté à Paris ou à Londres.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Chaudières inexplosibles

Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, A PARIS

A vendre un **Coupé** ayant très-peu servi. S'adr place de l'Industrie, 21.

M. B. GASTINEAU, connu par de nombreuses et intéressantes *œuvres littéraires*, donne des leçons d'**histoire, de littérature** et de **langue française.**—S'adresser ou écrire à son domicile, *chaussée d'Ixelles*, 21.

AUX FABRICANTS DE PAPIER.
Un NÉGOCIANT d'expérience et de capacité connues, possédant une clientèle de première classe et un bureau central, voudrait une autre commission en papier ou autres fabrications. Les meilleurs renseignements. S'adr X. L., Care Daires et Co, Advertising Agents, Finch Lane, Londres. 3812

General Steam Navigation Company.
BRUXELLES à LONDRES
Par **Anvers** tous les dimanches et vendredis. | Par **Ostende** tous les mardis et vendredis.
Billets pour l'aller et le retour valables pour un mois.
Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, 2, place Royale, Bruxelles

D'OSCAR KROPFF et Ce, à NORDHAUSEN (Thüringen).
La Fabrique de machines et appareils techniques
MÉDAILLÉE
est recommandée pour *les pharmaciens, distillateurs, restaurateurs, commerçants*, etc., par la médaille d'or primée dans beaucoup d'expositions pour leurs **Appareils d'Eau minérale sans gazomètre** pour la confection d'*eaux de Seltz* et de *Soda*, de *Limonades gazeuses* et de *vin de Champagne*.
Quant à ce qui regarde leur force de propulsion, ces appareils n'ont été surpassés par aucun autre instrument, aussi bien dans la manière de s'en servir que par l'économie d'*acide carbonique* qu'elles réalisent pour 1/3 de leur produit.
Ensuite la fabrique confectionne les **Machines à glace brute**, si utiles pour les brasseries, d'une force de fabrication de glace brute de **50** à **1,000 livres** par heure, ainsi que les **Appareils** à **refroidissement** des bières inventées d'après un système particulier et des pompes de toutes sortes.
On délivre gratis sur demande franco les prix et certificats. 3781

Wanted in a Russian family an English governess, to take care of children. Music and drawing required. Salary : 2 L. a month.
Addr., 10, rue Wiertz, Brussels. 3844

IMPORTATION directe. **VINS** d'Espagne et de Portugal. Mson J. Gérard. Ostende, 1, r. du Midi. Arobes de 23 bout. Tinto, fr 29 ; Porto, fr 36 ; Moscatel, Pajarete, Malaga, Malvoisie, Xérès, Alicante, Madère, de fr. 41 à fr. 42-50. Bruxelles, 36, r. de Spa. Envoi à l'étranger contre remboursement.

ON DEMANDE dans le quartier Léopold ou les environs un **Hôtel** pour y établir le cercle des officiers du régiment des grenadiers. — S'adr. rue Ducale, n° 10. 3853

BLEU

C'est dans des sachets BLEUS et non pas jaunes que les *véritables* caramels à l'**Extrait de Malt** de Jean Hoff, de Berlin, se trouvent à sa maison : 4, *Avenue Louise*, ou aux dépôts ci-après. — Grâce à une heureuse composition de Malt et d'herbes salutaires, ces caramels sont ordonnés par plus de **2,000** médecins de tous pays contre les **rhumes, toux opiniâtres, bronchites, asthmes, maladies de poitrine et de l'estomac, faiblesse du corps,** etc. — Les milliers de lettres de remercîment adressées par les souffrants guéris à M. Hoff, desquelles chaque maison-succursale conserve l'original, prouvent suffisamment l'*efficacité irréfutable*, tant des caramels que de l'**Extrait de Malt** même (bière de santé) de Jean Hoff. — A l'approche de l'automne et de l'hiver, avec leurs rigueurs, nous continuerons, dans l'intérêt des souffrants, à publier ces preuves irrécusables de l'efficacité de l'**Extrait de Malt** de Jean Hoff, de Berlin, cons. royal et fournisseur, etc.

Dépôt général pour la Belgique, à Bruxelles, 4, Avenue Louise, 4.

Egalement aux sous-dépôts : **A la pharmacie anglaise** de Ch. Delacre ; *Delevoy*, rue de la Paille, 16 ; **Pharmacie normale**, rue Neuve, 37 ; *G. Ledoux*, chaussée de Louvain, 120 ; *F. Hannaert*, rue Royale ; *Fontaine*, boulevard de l'Observatoire, 44 ; **Pharmacie de la Bourse,** rue au Beurre, 22. 3808

HAIR RESTORER
DE
Mme S.-A. ALLEN

(RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX)

Le Régénérateur de Mme ALLEN (*Hair restorer*) est employé depuis plus de 40 ans en Angleterre et en Amérique, l'expérience a prouvé que c'est la seule préparation qui rend positivement aux cheveux leur *couleur primitive*, la *beauté*, et le *lustre de la jeunesse* en donnant aux racines plus de force et de vitalité. Le résultat favorable se produit immédiatement.
Envoi sur demande du prospectus contenant tous les détails particuliers.
Se trouve chez tous les Pharmaciens et les Parfumeurs : **8 francs le flacon.**

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE :
35, boulevard Haussmann, Paris.
Maison à Londres, 266, High Holborn

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
Maison **Ferd. W. KUFFERATH** se charge de toutes réparations. — Spécialité de cordes de Naples. — 13, rue d'Assaut, Bruxelles. 3456

BIÈRES ANGLAISES
DE LA BRASSERIE BASS & Ce.
BURTON, PALE ALE, bières hygiéniques fortifiantes et digestives. — **STOUT** (extra), bière tonique et fortifiante, la grande bouteille par 12nes, 10 à 11 fr., et en fûts anglais de 80 litres, 50 à 55 fr.
Adresse : **Horton's Prince of Wales,** rue Villa-Hermosa, 8, à Bruxelles.
N. B. Remise pour six douzaines de bouteilles.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ
AU LACTATE DE FER
Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris.
Deux rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les pâles couleurs, les pertes blanches ; pour fortifier les constitutions lymphatiques, régulariser la menstruation et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang.
Les véritables DRAGÉES de GÉLIS et CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, rue d'Aboukir, 99.
Dépôt à Bruxelles, chez CH. DELACRE, pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacies de chaque ville. 6

Flanelle de seule brevetée inaltérable **SANTÉ** préparée par le Dr BOURDONNAY, Paris, 12, bd St-Martin.

AVIS. — LA BENZINE-COLLAS
Brevetée en 1851, pour le Dégraissage des Étoffes est toujours **8, R. DAUPHINE,** A PARIS.
Se défier de la concurrence déloyale qui emprunte la même disposition d'annonce sur les flacons, ainsi que la même couleur du papier d'enveloppe. (2 *condamnations du tribunal de commerce*). 3806

LES MALADIES SECRÈTES
ET
L'IMPUISSANCE
(Enervement des forces viriles)
sont radicalement guéries d'une manière durable et complète, guérison *garantie* par le **Dr Moritz Handler,**
docteur en médecine et chirurgie, professeur d'accouchements et de maladies des yeux.
Consultations tous les jours de 11 heures du matin à 1 heure de relevée et de 3 à 5 heures du soir.
Domicile : **Pest, Leopolstadt, Palatingasse, n° 13, 1er etage, n° 14.**
Les lettres chargées obtiendront de suite réponse.
Si on le demande, consultations *particulières*. 3817

BOURSE DE BRUXELLES DU 5 NOVEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 50		Ch. fer plat. de Herve.	471 —	
— 4 p. c. 1871	101 05		BANQUES, CAISSES.		
— 3 p. c. 1833	98 50	A.	Act. Banque Nationale	3675 —	
— 2 1/2 p. c. 1844	— —		— Société Générale.	— —	
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 —		— — capital	1175 —	
— 5 p. c. 1861	98 50		— — réserve	2700 —	P.
— — 1868	— —		— Banque Belgique.	1098 50	A.
C. d'ann. de p. l'Et. 4 1/2	98 75		— — Bruxelles	620 —	A.
— 3 p. c.	71 50	A.	— — d'Anvers.	630 —	
Emp. de la province	— —		— — C. anversoise	— —	P.
Emp. de la ville 1853	— —		— Mutualité indust.	952 50	
— 1856	— —		— Réunies	680 —	P.
— 1862	99 75		— Soc. Immobilière	— —	
— 1867	107 50	P.	— — d'Anvers	— —	
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 —		B. de l'Union, libérées	— —	
Ville de Liége, 2 1/2 %	— —		— non lib.	— —	
— — 3 p. c. 1860	— —		B. belge du com. et ind.	552 50	P.
— — — 1868	— —		Banq. des trav. publics	752 50	A.
— d'Anvers 1859	— —		Cert. liq. Banq. Gén.	35 —	
— — 1867	102 —	A.	Crédit liégeois	— —	
— de Gand 1866	106 —		Banque de Tournai	— —	
— d'Ostende	— —		B. de Crédit comm.	— —	
OBLIGATIONS.			Banque de Flandre	— —	
H. et B.-Flénu, remb.	— —		Comptoir général	— —	
Bassins houillers remb.	370 —		ACT. DE CHEM. DE FER.		
Anvers-Gand	349 —	A.	H. et Bas-Flénu, cap.	— —	
Sambre-et-Meuse	852 50		Anvers-Gand	— —	
— act. priv.	— —		Jurbise	379 —	P
Namur-Liége, amort.	— —		Sambre-et-Meuse	— —	
— privilég.	— —		Est-Belge	430 —	
— 1855	— —		Dendre-et-Waes	— —	
— 1859	326 50		Flandre occidentale	— —	
Nord-Belge	313 —		Anvers-Rotterdam	635 —	
Dendre-Waes	— —		— nouv. ém.	627 50	P.
Flandre occidentale	— —		Pepinster-Spa	660 —	
— — 2e émis.	302 —		Turnhout	350 —	A.
Anvers-Rotterdam	316 —		Luxembourg	— —	
Pepinster-Spa	— —		— privilégié	— —	
Mons-Haumont, action	— —		Chimai	— —	
— oblig.	326 —		Centre	210 —	A.
Grand-Luxembourg	485 —		Lichtervelde-Furnes	— —	
Chimai	225 —	A.	Eecloo-Gand	— —	
Centre	277 50		Blankenberghe Bruges	— —	
Hainaut-Flandre, anc.	266 —		Nord de la Belgique	— —	
— avals. expl. 5 %	267 50		Liége-Maestricht	— —	
— 2 1/2 p. c.	— —		Liégeois-Limbourg	185 —	A.
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —		Bruxelles-Calais, div.	— —	
— 5 p. c.	— —		Braine-le-Cte-Courtrai	— —	
Eecloo-Gand	— —		Tamines	112 50	
Nord de Belgique	312 —	P	Gand à Terneuzen	— —	
Liége-Maestricht	— —		Braine-le-Cte Gand priv	— —	
Tongres à Bilsen	— —		— non priv.	— —	
Est-Belge, 3 p. c.	307 —		Lokeren	— —	
Blankenberghe Bruges	234 —		Manage à Piéton	— —	
Liége-Limbourg, 3 p. c.	295 —		Jonction de l'Est	80 —	P.
— 5 p. c.	481 50		Bass. houill. act. de div.	— —	
Eecloo-Bruges	332 —	P.	Soc. génér. d'exploit.	— —	
Bruxelles-Calais, priv.	— —		Canal de Bossuyt	— —	
Tournai-Jurbise	310 —		— Blaton	18 25	P.
Beaume-Marchienne	— —		VALEURS INDUSTRIELLES.		
Braine-le-Cte-Courtrai	276 —	P.	Ch. Produits au Flénu	— —	
— à Gand.	311 —		— Hornu-Wasmes	— —	
Tam.-Landen av. c. ex.	232 50		— Levant du Flénu	— —	
Lokeren à la frontière	— —		— Sars-Longchamps	— —	
Manage à Piéton	— —		— Ouest de Mons	535 —	
Gand-Terneuzen	— —		— Monceau-Font.	2700 —	
Ostende à Armentières	159 75		— Levant d'Elouges	— —	
Ouest de Belgique, pr.	236 —		— Couch. du Flénu	215 —	P.
— 2e série	— —		— Réunis-Charleroi	— —	
Virton 4 1/2 p. c.	— —		— Courcelles-Nord	1710 —	
Welkenraedt	300 —		— L.-Ferrand, jouis.	— —	
Frameries-Chimai	295 —		— — priv.	— —	
Eecloo-Anvers	— —		— Charbonn. belges	490 —	A.
Can. Bossuyt-Courtrai	— —		— Falnuée	735 —	A.
— Blaton à Ath	— —		— Val-Benoît	450 —	P.
Quart. royal de Brux.	123 —		— Grachet-Picquery	590 —	P
Hyp. immob. d'Anvers	— —		— Carabiniers	— —	
Glaces d'Oignies 3 p. c.	315 —	P	— Propriét.-Réunis	— —	
Charbonnages belges	— —		— Chevalières-Dour	— —	
Ce génér. du gaz, 1867	— —		— Sacré-Madame	— —	
— 1868	— —		— Bonne-Espérance	— —	
Vieille-Montagne, 5 %	— —		— de La Haye	— —	
Linière de Bruxelles	— —		— Houill. un. b. Ch.	— —	
Produits au Flénu	— —		H.-Fourneaux Couillet	432 —	
Levant du Flénu	— —		— Selessin	— —	
Providence	— —		— d'Ougrée	— —	
Ce Imm. de Belgique	— —		— Cockerill	1520 —	
Soc. cér. de Maestricht	— —		— Espérance anc.	— —	

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	— —		Esp. Pamp.-Barcelone.	— —	
— nouv.	365 —		— Nord d'Espagne	— —	
— Midi de Charl.	765 —		— Cr. mob. espag.	— —	
— Monceaux	— —		E.-Un. Am., 1882, 4e s	96 30	
— Montigny	292 50	A.	— Honduras ch. int.	146 —	A.
— Providence	— —		France. Rente 3 p. c.	— —	
— Saint-Léonard	— —		— — 5 % 1871	— —	
— Fer d'Ougrée	1010 —	A.	— — » 1872	— —	
— Sarrebruck	— —		Ob. dép. de la Seine	— —	
— Sam. de Chât.	— —		— V. de Paris 1865	— —	
— Luxembourg	— —		— — 1869	— —	
— Forges d'Acoz	750 —	P.	— — 1871	241 50	
Zinc Vieille-Montagne	258 50	P	— Lille 1860	— —	
— Austro-Belge	— —		— — 1863	— —	
— Nouv. Montagne	1010 —	A.	— — 1868	— —	
— — 5e d'act.	— —		— Bordeaux	— —	
— Niederfischbach	— —		— Lyon	— —	
— Astur. des Mines	880 —	A.	Act. Can. Sambre-Oise	— —	
— Sardo-Belge	— —		Ob. Lille-Valenciennes	— —	
— — privil.	— —		— Orléans-Châlons	— —	
— Bleyberg	— —		— Dunkerke-Furnes	— —	
— Rocheux d'Oneux	— —		B. de Paris et des P.-B.	— —	
— Stolberg anc.	— —		Comptoir d'escompte	— —	
— privil.	— —		Banque franco-holl.	— —	
Linière Gantoise	1745 —	A.	— franco-belge	517 50	
— Saint-Léonard	— —		Luxemb. (G.-D.), act.	232 50	
— Bruxelles, anc.	— —		— obl. 3 p. c.	294 50	
— — nouv.	— —		— — 5 p. c.	— —	
ACTIONS DIVERSES.			Ville Rotterdam 1868	— —	
Salev. St-Hubert 3 p. c.	— —		Crédit communal	174 —	
— capital	— —		Central Neerlandais	— —	
Société anonyme Loth	— —		Italie. Emprunt 5 p. c.	— —	
Glaces d'Oignies	735 —	A.	— Ville de Naples	— —	
— de Floreffe	— —		— 1871 4 p. c.	202 —	P.
— de Courcelles	410 —	P	— — de Florence	— —	
Lits militaires	— —		— Obl. Livourne	— —	
Comp. belge matériels	540 —	A	— Méridionales	296 —	P.
Soc. de Morlanwelz	450 —	P.	— Bra	200 —	
Soc. belge des chemins	— —		— Central-Toscan	314 —	
Réun. c. à l'Et. r. var.	48 —		— Sud-Autriche	— —	
Carrières de Quenast	900 —		— Victor-Em. 1863	— —	
Union des papeteries	— —		Rome. Emp. Rothsch.	65 50	
Papeteries belges	— —		— — pontifical	68 50	
Comp. générale gaz	— —		— — Blount	330 —	P.
Conduits d'eaux	— —		Russie. E. 5 p. c. 1862	— —	
Omnibus	— —		Varsovie-Vienne act.	— —	
Comp. gén. de touage	— —		— oblig.	300 —	A.
VALEURS ÉTRANGÈRES.			Turq. Dette gén. 5 %	53 60	
Autr. Dette conv. pap.	61 90	P	— Emp. 1869 6 %	317 —	
— — arg.	65 35	P.	Varna, oblig. 3 p. c.	— —	
— Act. ch. autrich.	— —		— 6 p. c.	165 —	A.
— Ob. — (anc.)	— —		CHANGES.		
— — — (nouv.)	— —		Amsterdam	211 —	
— Domanial (1866)	— —		Berlin	— —	
— Cert. hypothéc.	— —		Francfort	215 —	
Esp. Dette extér. 1869	— —		Hambourg	— —	
— — intérieure	— —		Londres	— —	P
— Nord d'Esp. prior.	204 —	P.	— on dem. timb.	25 47 1/2	
— — rev. variable	137 50	A.	Paris	99 45	
— Cordoue-Séville	214 —	A	Rotterdam	210 87 1/2	
— Cordoue-Malaga	70 —	A.	Vienne	234 —	P.
— Pampelune	— —		Coupons métal. papier	234 —	
— Saragosse-Barel.	— —		— argent	247 50	
— Act. Badajoz	185 —		Coupons dollars	514 50	

BOURSE D'ANVERS DU 5 NOVEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 55	P.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —	
— 3 p. c.	96 50	A	Hesse. L. 25 fl. 1834	— —	
— 2 1/2 p. c.	64 50	A	H. élect. L. 40 fl. 1845	— —	
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 —	A	Rome. Empr. 5 p. c.	65 —	A.
— 3 p. c. 1859	100 —	A.	— Pont. 1860/64	66 25	A.
— — 1867	101 50	P	— Cert. Legrelle.	61 —	A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 —		Banque de l'Industrie	— —	
Espagne. Ext. 1867/70	— —		CHANGES.		
— — intér.	— —		Amsterdam c. j.	210 30	
Autr. Rente pap.	61 —	P.	Paris »	99 35	A.
— id. arg.	64 25	P.	Londres »	25 50	P
— Lots 250 fl. 1839	— —		Francfort »	214 —	A.
— — 250 fl. 1854	535 —	A.	Vienne »	233 50	A.
— — 500 fl. 1860	1215 —	P	Hambourg »	187 —	
— E. vénitien 1859	84 —		Berlin »	374 25	P.

CLOTURE du 5. — Métall. 60 7/8. — National, 64 3/8. — Espagne cette diff. 29 1/4 ; dette intérieure 25 1/4.

BOURSE DE GAND DU 4 NOVEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 65		Obl. Anv.-Gand priv.	330 —	
Dette perpét., 5 p. c.	111 —	A.	— Anv.-Rotterdam.	318 —	P.
Empr. 3 p. c. 1868.	106 25	P	— Eecloo-Gand	275 —	A.
— de la prov. 4 1/2	101 75	A.	— — Bruges	231 50	
Autriche, Métalliques.	61 93		— Bruges-Blankenb	234 —	P.
Dollars	96 37	P.	— Gand-Terneuzen	251 —	P
Banque de Flandre.	785 —		— Hain.-Flandres	266 —	
Soc. de la Lys 5 p. c.	— —		— Namur-Liége	326 —	
— Linière Gantoise.	1750 —	A.	— Nord-Belge	311 50	
CHEMINS DE FER.			— Nord d'Espagne.	202 50	P.
			— Badajoz	78 —	
Act. Anvers-Gand div.	— —		— Méridionales	205 —	A.
— Dendre-Waes	— —		— Varna	150 —	A.
— Lichterv.-Furnes	397 —	A.	VALEURS DIVERSES.		
Obl. Hainaut-Flandre	86 50		Austro-Belge	— —	
— Flandre occid.	325 —	A.	Niederfischbach	90 —	A

BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c.	76 50	Obl. Lyon 1855	372 50
— 3 p. c. compt.	52 60	— Paris-Lyon	378 —
— 3 p. c. fin cour.	52 90	— Ouest	375 —
5 p. c. 1871 compt.	83 80	— Midi	275 —
— fin cour.	84 55	— Est	272 —
— lib. compt.	82 90	— Dauphiné	— —
5 p. c. 1872 compt.	86 85	— Ardennes	266 25
— fin cour.	87 05	— Vendée	250 —
— lib. compt.	— —	— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	493 75	— Romains	192 —
Banque de France	4590 —	— Lombards	260 —
Crédit fonc., actions.	865 —	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	452 50		
— — 3 p. c.	407 50	Compagnie du gaz	670 —
— colonial.	— —	Canal marit. de Suez	357 50
Crédit agricole	498 75	C. Transatlantique	249 —
— industriel	— —	Soc. Immobilière	23 75
Soc. dép. et compt. c.	— —	Compagnie-Gaz belge	— —
Crédit mobilier	427 50	Crédit mob. espagnol	482 50
Comptoir d'escompte	610 —	Banque ottomane	— —
Société Générale	567 50	— Pays-Bas	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	Vieille-Montagne	— —
		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
CHEMINS DE FER.		Espagne. Dette différ.	— —
		— intérieure	— —
Act. Orléans	810 —	— pass. nouv.	— —
— Nord	955 —	Italie. Emp. 5 p. c.	68 20
— Est	531 25	Rome — 5 —	— —
— Paris à Lyon	842 50	Russie — 5 —	— —
— Midi	572 50	Turquie — 5 —	54 70
— Ouest	505 75	Ottoman 1860	312 50
— Vendée	— —	— 1863	370 —
— Autrichienne	785 —		
— Sud-Autr.-Lomb	480 —	CHANGES.	
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne	205 —	Anvers	— —
— Portugais	106 25	Amsterdam	210 —
Obl. Nord	289 75	Francfort	214 —
— Bourbonnais	276 25	Londres	25 65
— Méditerr. 3 p. c.	— —	Madrid	5 12 1/2
— Orléans 3 p. c.	280 —	Saint-Pétersbourg	3 40
— Lyon-Genève	269 75		

BOURSE D'AMSTERDAM DU 4 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	64 9/16	Russie, 4 p. c. Hope	74 1/2
— 3 p. c.	64 1/8	Esp. Obl. 1867/1870	30 3/16
— 4 p. c.	87 1/8	— 3 p. c. intér.	25 7/8
Syndic. amort. 3 1/2	— —	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 1/8
Société de Commerce	137 —	Brésil. Obl. 1865, 5 %	94 3/4
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	15 1/8
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	61 5/16	Grenade, 4 3/4 p. c.	22 3/4
— — fév./août	60 15/16	Etats-Unis, 6 %, 1882	98 5/16
— — a. jan./juil.	64 1/2	Mexicains	15 7/8
— — avril/oct.	64 3/4	Consolidés turcs	51 15/16
Lots autrichiens 1860	574 —	CHANGES.	
— 1864	161 —	Londres	11 92 1/2 A.
Russie, 5 p. c.	98 5/8	Paris c. j.	55 5/8 P
— 1860, 4 1/2	88 3/4	Francfort	100 3/4 A.

BOURSE DE LONDRES DU 3 NOVEMBRE.

Consolidés anglais	92 1/2	Italiens, 5 p. c.	67 1/4
5/20 américains, 1882	90 1/2	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act.	43 5/8	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	53 1/8	Rotterdam-Anvers	24 1/4
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	30 1/8	Luxembourg	18 —
— 1870	— —	Lombards	18 5/8

BOURSE DE VIENNE DU 4 NOVEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	65 70	Ch. de fer autrichiens	330 —
— arg., janv.	69 60	— du Nord	204 50
Lots autrichiens, 1854	92 70	— Lombard	201 —
— 1858	185 50	Banque anglo-autrich.	319 —
— 1860	102 —	Chemin de fer Theiz.	244 —
— 1864	143 —	Change. Londres	106 40
Créd. mob. autrichien	330 —	— Hambourg	78 20
Obl. ch. Lomb.-Vén.	149 —	— Paris	41 50
Act. Banque Nation.	984 —	Napoléons d'or	8 54 1/2
Lots Hongrois 1870	102 60	Argent	105 60

BOURSE DE BERLIN DU 4 NOVEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	207 1/8
Autr., rente papier	61 7/8	— Lombards.	126 1/2
— argent	65 3/8	Change. Londres	6 20 7/8
Lots autrichiens 1860	96 —	— Paris	79 1/2
— 1864	93 —	— Amsterdam.	139 1/8
Créd. mob. autrichien	207 3/4	— Vienne	92 1/2
Lots hongrois, 1870.	— —	— Hambourg.	— —
Italien, 5 p. c.	66 1/2	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 3/4	— St-Pétersb.	89 5/8

BOURSE DE FRANCFORT DU 4 NOVEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 1/8
Ch. de fer Lombards.	221 —	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	65 7/16	CHANGES.	
— papier, mai	61 7/8	Londres	118 9/16
Lots autrichiens 1860	96 1/2	Paris	92 1/2
— 1864	— —	Amsterdam	98 1/16
Créditmob. autrichien	363 3/4	Berlin	— —
Ch. de fer autrichien.	362 1/4	Vienne	109 3/8
Lots Hongrois, 1870.	— —	Hambourg	87 —

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — *1er novembre.*

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 8 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 55, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45*, 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 53, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 40*, 3 h. 56 4 h. 38, 5 h.*, 5 h. 25*, 6 h. 56, 8 h. 40, 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 15, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, (5* h., M Gand) 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m, 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 15 m., 12 h. 02, 6 h. soir. — Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 15, 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 5 h. 55* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20 M, 9 h. 43 C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 22* M, 5 h. 55* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C, 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa 9 h. 43* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15, h. 50, 10 h. 50* m 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m. 3 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 4 h. 47*, 5 h. 53, 8 h. 38, 8 h. 58, — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10s. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 19 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 17*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 17*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 1 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 19 — Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43, 3 h. 28, 3 h. 43* 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 40. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 53 m., 2 h. 42, 4 h. 48. 5 h. 08*, 7 h. 28*, 8 h. 37 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05, 3 h. 01*, 3 h. 0?, 5 h. 45, 6 h. 02, soir

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 32 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 3 h. 59* M, 5 h. 53 M, 6 h. 02 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 16 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 53, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22 soir. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 20* M), 7 h. 40 MC, 9 h. 22* MC, 11 h. 20, 12 h. 48 Cm., 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 4 h. 35*, 6 h. 50, 8 h. 32 10 h. 07 mat., 11 h. 46, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 8 h*, 8 h. 25, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 6 h. 35 M, 8 h. 35 (10 h. 16 Anvers exc.) 11 h. 57*, 12 h. 17, 2 h. 25* 4 h. 45, 6 h. MC., 8 h. 50 (9 h. 06 s., Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 11 h. 57 MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M. Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 12, 7 h. 48 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 26 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 55, 6 h 05, 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 47, 7 h. 40 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s. — Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (5 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 55* (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 5 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai). — Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 40*, 3 h. 50, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 28 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 10 s. — Charleroi et Namur, 4 h. 40 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 49, 6 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 9 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s. — Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 32, (9 h. 32 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 58, 9 h. 42, 12 h 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40 s. — Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m. 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40* 8 h. 55 s. — Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir.

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 7 h. 50, 11 h. 25* s. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 53*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 25, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 10 soir.

DINANT p. Namur, 6 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40.

ANVERS pour Gand (4 h. 50 de la Tête de Flandre), 7 h 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 2 h. 20, 3 h. 50, 7 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h., 9 h. 25, 10 h. 40, matin, 2 h. 15, 5 h. 30, 6 h. 55 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 38, 8 h. 49, 10 h. 19 m. 3 h. 40, 3 h. 50, 6 h. 21 soir. — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33, m 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h. 17 soir Aerschot.) — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 27, 5 h. 53, 8 h. 17 soir. — Louvain Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers 5 h. 30, 10 h. 15 m., 12 h. 52, 2 h. 45, 6 h. 50 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m., 1 h. 40 Groenendael (12 h. 35* s., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h. 7 h. 55 soir. — Pour Luxembourg, 6 h. 30 m., 12 h. 35* soir

NAMUR pour Bruxelles, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 29, 11 h. 01, 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe. (12 h. de Groenendael)

LUXEMBOURG pour Bruxelles (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 40 s.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 3 h. 05 soir. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 2 h. 50, 6 h. 12 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 18 matin 4 h. 50. — Charleroi pour Louvain (5 h. 38 de Lodelinsart), 9 h. 43, 1 h. 43, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 34, 5 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 48 m., 3 h. 16, 6 h. 48 soir

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 50, 10 h. 54 m., 2 h. 40, 7 h 24, soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 45, 11 h. 45 m 6 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid